

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 9 DECEMBRE 2025

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le mardi 9 décembre 2025 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris. La convocation avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 21 novembre 2025. L'ordre du jour avait été notifié à chacun et affiché le 3 décembre 2025.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD.

Conseillers d'arrondissement : Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- M. Florent HUBERT à Mme Delphine TERLIZZI
- Mme Chloé SAGASPE à M. Alexandre VISCONTINI
- M. Didier ZENG à M. Aymeric DE TARLÉ

- *Jusqu'à la délibération 2025 DU 201 :* M. Patrick BLOCHE à M. Jean-Pierre CORSIA
- *À partir de la délibération 2025 SG 36 :* M. Jérôme MEYER à M. Luc LEBON
- *À partir de la délibération 2025 DLH 390 :* Mme Lucie SOLEM à M. Christophe HARNOIS

Excusés

- Mme Emma RAFOWICZ
- M. Jean-François MARTINS
- Mme Nelly GARNIER
- *À partir de la délibération 2025 DU 201 :* M. Guillaume POITOUX
- *À partir de la délibération V 11202526 :* Mme Joséphine LANFRANCHI

Secrétaire de séance : Mme Nadine BLANCHARD

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

I / Hommage en mémoire de Madame Michèle AUDIN

II / Désignation du secrétariat de séance

11202531 Désignation du secrétariat de séance

III / Adoption de procès-verbal de séance

11202532 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

IV / Communication et Vœux de l'Assemblée Citoyenne du 11e arrondissement

V11202524 Vœu relatif à la lutte contre l'isolement dans le 11e arrondissement

V11202525 Vœu relatif à la mobilité dans le 11e arrondissement

V / Communication sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local 2026

VI / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

2025 SG 36 Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

2025 DU 217 Vente à la Foncière Paris Commerces de locaux commerciaux situés 31 et 33 rue Notre Dame de Nazareth (3e) et 230 boulevard Voltaire (11e)

2025 DU 201 PLU - Modification simplifiée n°1 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet

2025 DU 224 Cession d'un lot de copropriété à usage d'habitation issu d'un legs - 62 boulevard Richard Lenoir (11e)

2025 DU 240 Signature de l'acte de résiliation anticipée du bail conclu avec la RATP concernant le site 14-18 rue Pelée et 13-15 allée Verte (11e)

2025 DLH 390 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

2025 DLH 428 Réalisation au 62 avenue de la République (11e) d'un programme de création de 48 logements sociaux et intermédiaires par SEQENS - Subvention (2.906.363 euros)

2025 DLH 437 Réalisation au 87-89 boulevard de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 46 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (6.543.520 euros)

2025 DVD 146 Végétalisation rue Gay Lussac (5e) et renaturation avenue de Bouvines (11e) - Conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat au titre du "Fonds Vert"

2025 DAC 312 Apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter rue Voltaire (11e)

2025 DAC 316 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie, place Marek Edelman (11e)

2025 DAE 237 Subvention de fonctionnement (60.000 euros) à l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e)

2025 DAE 239 Subventions et conventions (3.059.000 euros) avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

2025 DAE 238 Subventions et conventions (1.440.000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

2025 DSOL 198 Subventions (240.000 euros) et avenants aux conventions avec 5 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2025 DAJ 37 Subvention (305.337 euros) et avenant n°3 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes

2025 DDCT 148 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public - Subventions d'investissement, urbanisme transitoire, gestion urbaine de proximité et Budget Participatif (425.514 euros) pour 25 projets associatifs

2025 DJS 159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

2025 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026

2025 DASCO 120 Caisse des Ecoles du 11e - Subvention (9.150.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au titre de l'exercice 2026

2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat/Ministère de l'Education Nationale

VII / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202526 Vœu relatif à la tenue d'un conseil d'arrondissement extraordinaire consacré au périscolaire [*groupe Changer Paris*]

V11202527 Vœu relatif à la sécurité et la tranquillité dans le jardin Majorelle et à ses abords [*groupe Changer Paris*]

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

Hommage à Mme Michèle Audin

M. le Maire : « Chers collègues, je vous invite à tous rejoindre votre place. Le quorum étant atteint, je propose d'ouvrir cette séance. Pour commencer, je propose de rendre un hommage à une grande dame de notre arrondissement qui nous a quittés. Depuis notre dernière séance, nous avons appris avec une profonde tristesse la disparition de la mathématicienne, historienne et écrivaine Michèle Audin le 14 novembre dernier à Strasbourg. Elle avait 71 ans.

Née à Alger en 1954, Michèle Audin était l'aînée d'une famille de trois enfants. Ses parents, Josette et Maurice, étaient mathématiciens. Membres du parti communiste algérien, ils militaient également pour le droit à l'autodétermination du peuple algérien. Au cours de la guerre d'Algérie, ce conflit qui était une guerre de décolonisation en même temps qu'une guerre civile, Maurice est enlevé le 11 juin 1957 par des parachutistes de l'Armée française, puis torturé et assassiné. Michèle a tout juste 3 ans.

À 12 ans, elle quitte l'Algérie avec sa mère et ses deux frères et s'installent à Argenteuil. Par tradition familiale peut-être, mais par passion pour la géométrie en tout cas, elle suit des études de mathématiques. Après avoir étudié à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles, puis soutenu une thèse à l'Université Paris-Sud, elle enseigne à l'Institut de recherche de mathématiques avancées de Strasbourg jusqu'à sa retraite.

Michèle Audin était une mathématicienne brillante et engagée. Elle s'est beaucoup impliquée pour la cause des femmes en mathématiques. De 1990 à 1991, elle deviendra notamment présidente de l'association Femmes et Mathématiques. En 2008, elle publiera une biographie sur une pionnière des mathématiques injustement méconnue, comme beaucoup de femmes scientifiques, et l'une des premières femmes à obtenir un doctorat dans cette discipline, la professeure Sofia Kovalevskaja. Cet ouvrage permettra de réparer cette injustice de l'Histoire.

Autre injustice, celle de son père. Le silence et le déni qui entourent son assassinat perdure. Cela la mobilisera toute sa vie. De ce combat au long cours, elle a pu compter sur le soutien de l'historien Pierre Vidal-Naquet ainsi que sur celui de la Ville de Paris qui, avec Bertrand Delanoë, donna le nom de Maurice Audin à une place du 5^e arrondissement en 2004. Malgré cette initiative, le silence de l'Etat reste assourdissant. Faire la paix des mémoires prend en effet du temps. En 2007, cinquante ans après l'assassinat de son père, sa famille interpelle le Président de la République. La cécité de l'Etat n'avait que trop duré. Pourtant, aucune suite ne sera donnée à cette interpellation. En réaction face à cette violence de l'indifférence, elle refuse en 2009 la Légion d'Honneur. Elle publie en 2013 un récit sur son père, intitulé « Une vie brève ». Il faudra attendre 2012 pour que le Président de la République d'alors, François Hollande, reconnaisse la responsabilité de l'Etat et qu'il dise que Maurice Audin était mort en détention. Et il a fallu attendre 2018 pour qu'il admette enfin la responsabilité de l'Armée française.

Michèle Audin publia d'autres livres, des romans ainsi que des ouvrages historiques, notamment sur la Commune de Paris. Elle était membre des Amis de la Commune. Elle publia aussi un ouvrage sur le boulevard Voltaire. Elle qui habitait le 11^e arrondissement, était venue à la Mairie le 15 mai 2023 pour donner une conférence sur l'histoire de ce boulevard. Son ouvrage « Paris, boulevard Voltaire » fait d'une certaine façon défiler l'histoire du boulevard, de la République à la Nation. C'était une conférence donnée par l'association Histoire et Mémoire du 11^e – je salue le président et quelques membres ici présents – dont elle était également membre.

Michèle Audin était une scientifique, une humaniste qui s'est battue toute sa vie pour conjurer l'oubli et restaurer la mémoire. Nous tenons, au nom du Conseil du 11^e arrondissement, à adresser nos sincères condoléances à sa famille, à ses amis, à ses proches et c'est pourquoi je vous invite à bien vouloir observer une minute de silence. Je vous remercie. »

11202531 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Anne Hidalgo m'a donné pouvoir.
- Florent Hubert donne pouvoir à Delphine Terlizzi
- Chloé Sagaspe donne pouvoir à Alexandre Viscontini
- Didier Zeng donne pouvoir à Aymeric de Tarlé
- Christophe Harnois donne pouvoir à Nadine Blanchard
- Patrick Bloche donne pouvoir à Jean-Pierre Corsia.

J'indique qu'un certain nombre d'élus sont absents pour le début du conseil car il y a des conseils d'école ce soir. Ils nous y représentent et ils nous rejoindront par la suite.

Je vous propose de désigner Nadine Blanchard comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'opposition. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202532 – Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

M. le Maire : « Il nous faut adopter le procès-verbal de notre séance du 6 novembre dernier. Il a été diffusé selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je vous propose de l'adopter. Je ne vois aucune opposition. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Communication et Vœux de l'Assemblée Citoyenne du 11e arrondissement

M. le Maire : « Nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir des représentants de l'Assemblée Citoyenne du 11e arrondissement que je salue très chaleureusement. Vous vous rappelez, nous avons mis en place avant l'été cette nouvelle instance, sur proposition de Jean-Pierre Corsia, dans une démarche expérimentale puisque c'est la première Assemblée Citoyenne d'arrondissement qui a été mise en place à Paris, quelques années après l'Assemblée Citoyenne de Paris.

Il s'agit de citoyennes et de citoyens représentatifs tirés au sort. Par le biais du tirage au sort, on peut s'assurer d'une représentativité, que ce soit par sexe, que ce soit par quartier, que ce soit par âge et ce qui nous a permis d'avoir une assemblée réellement représentative de la population du 11^e arrondissement, ce qui est une innovation intéressante étant donné que dans les instances de participation habituelles, nous avons en général une sociologie qui est un peu moins représentative de la diversité de notre arrondissement.

Donc je suis très heureux qu'ils puissent présenter, à l'issue de six mois de travail, le résultat de leurs travaux qu'ils ont conduit en totale autonomie sur deux sujets. Je vais passer la parole à Jean-Pierre Corsia pour introduire ce débat, ensuite nous leur donnerons la parole pour qu'ils présentent les vœux qu'ils ont préparés sur les sujets qu'ils ont choisis. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Comme tu l'as dit, nous allons assister à un moment démocratique exceptionnel. Je tiens à remercier pour cela les membres de l'Assemblée Citoyenne ici présents. Merci pour votre engagement, merci pour votre participation active. Vous avez travaillé au cours de plusieurs réunions pour formuler des recommandations et des propositions concrètes sur différentes thématiques locales. Vous allez nous restituer vos travaux sous la forme de deux vœux que nous soumettrons au débat et au vote des élus des différents groupes politiques.

Je souhaite rappeler les raisons pour lesquelles nous avons décidé de créer cette nouvelle instance de participation citoyenne. Elle permet d'associer des citoyens à la prise de décision avec une réelle représentativité et une plus forte légitimité. Elle fait suite au diagnostic partagé réalisé pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Elle s'inspire également des travaux de la 3^e promotion de l'Assemblée Citoyenne parisienne qui a proposé une délibération votée par le Conseil de Paris et dans son article 7 de généraliser les pré-conseils citoyens d'arrondissement et les assemblées citoyennes dans tous les arrondissements. Pour les pré-conseils, nous avons déjà été exemplaires depuis le début de la mandature, et pour l'Assemblée Citoyenne, nous sommes le premier arrondissement à la mettre en œuvre.

Pour rappel, nous avons tiré au sort sur les listes électorales 1500 habitants du 11^e arrondissement dont 150 se sont portés volontaires pour participer, ce qui est un excellent résultat. Nous avons ensuite demandé à un huissier d'effectuer un second tirage au sort avec des critères de représentativité pour désigner les 18 membres de l'Assemblée Citoyenne. Nous avons ajouté deux jeunes mineurs et deux personnes issues des hôtels sociaux, ce qui fait 22 personnes au total. La plus jeune a 16 ans et la plus âgée 80 ans. Toutes les catégories socio-professionnelles et scolaires sont représentées. La réunion de lancement a eu lieu le samedi 28 juin au cours de laquelle les membres de l'Assemblée Citoyenne ont choisi en toute autonomie les deux thèmes correspondant aux vœux qu'ils vont nous présenter. Ces vœux ont été produits entre septembre et novembre au cours de trois réunions plénières, avec participation obligatoire pour être indemnisé. Mais d'autres actions plus facultatives ont permis de réaliser des auditions de représentants des services de la Ville ou de structures locales et de participer à des formations ou à des marches exploratoires. Je souhaite remercier l'équipe de la démocratie locale avec Laura,

Lena et Alban, ainsi que les personnes en service civique, Gabriel également ici présent et Rachel pour avoir accompagné, soutenu et animé les membres de l'Assemblée Citoyenne tout au long du processus.

En ce qui me concerne, j'ai déjà eu le plaisir d'animer en 2013 sous la mandature de Patrick Bloche une conférence citoyenne prospective inter-arrondissement avec les 3^e, 4^e et 11^e arrondissements sur le thème *Vivre à Paris en 2043* et avec la participation de 50 habitants tirés au sort. Je peux vous confirmer que de nombreuses propositions ont déjà été réalisées comme par exemple des espaces réservés aux enfants, le développement de pistes cyclables, le recyclage des déchets ou encore la plantation d'arbres sur les espaces de stationnement des voitures. Quand les habitants proposent, la Mairie décide. Je ne doute pas qu'il en soit de même avec les propositions issues des travaux de la présente Assemblée Citoyenne.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation à posteriori qui pourra conduire à une redéfinition de ses contours. En tant qu'habitant, vous possédez ce que l'on appelle une expertise d'usage. Vous êtes les meilleurs connaisseurs du quotidien de votre rue, de votre quartier, de votre arrondissement. En tant qu'élus, nous sommes à votre écoute et vos propositions peuvent soit conforter nos actions en cours, soit nous orienter vers de nouveaux projets. Ensemble et complémentaires, nous pouvons œuvrer pour une nouvelle forme de démocratie en continu. Pour terminer, je souhaite remercier chaleureusement notre Maire François Vauglin qui a accepté de mener cette expérience de démocratie participative innovante. Merci François. »

M. le Maire : « Merci à toi. Chers collègues, je vous propose, pour respecter les formes puisque seuls les élus peuvent s'exprimer en conseil d'arrondissement de suspendre la séance pour pouvoir donner la parole aux représentants de l'Assemblée Citoyenne qui ont donc travaillé sur deux thématiques : la lutte contre l'isolement des jeunes, un très beau sujet, merci de l'avoir pris, et un travail sur la mobilité et le partage de de l'espace public, en particulier des modes actifs (piéton, vélo, trottinette). La séance est suspendue. Qui prend la parole ? »

À 18h20, la séance est suspendue.

Membre n°1 : « Messieurs dames, bonsoir. Donc c'est à moi que revient l'honneur d'ouvrir le bal. Quand nous nous sommes retrouvés fin juin pour constituer cette Assemblée Citoyenne, nous avons dans un premier temps constitué deux groupes de travail en fonction des thématiques, et profité des compétences de la Mairie pour mener nos travaux et affiner nos réflexions. Avec mes camarades, on a choisi de travailler sur la thématique des solidarités, du lien social et il est assez frappant, alors que nous ne nous connaissions pas et que nous n'avons en commun que le 11^e arrondissement, que très vite il y a un consensus qui s'est dégagé sur une volonté commune de lutter contre l'isolement qui est peut-être l'un des maux de nos grandes métropoles contemporaines et plus particulièrement l'isolement des personnes précaires ou en situation de fragilité. Donc c'est là-dessus que nous avons commencé à cheminer et partant de là, on s'est demandé à quel public on voulait s'adresser vraiment. Est-ce que ce sont les personnes âgées, les sans-abris, les personnes en situation de handicap ? Au fil de nos réflexions, des acteurs qu'on a rencontrés et des structures qu'on a pu visiter, on s'est dit que peut-être la population qui avait le plus besoin aujourd'hui des mesures pour lutter contre son isolement, c'était la jeunesse. C'est contre-intuitif, mais finalement c'est aussi ce qu'on a constaté dans nos travaux. Donc je vais peut-être laisser Fanta, ma camarade revenir sur les différents acteurs qu'on a rencontrés ou les structures qu'on a visitées. »

Membre n°2 : « Bonsoir Madame, Monsieur. Nous avons mené des sessions de réflexion et de travail sur l'isolement des jeunes, accompagnées de modules de formation, de visites de terrain et de participation à des forums associatifs dédiés au sport, à la citoyenneté, à l'engagement local. Des auditions ont été réalisées avec des représentants de la fondation Olga Spitzer, de la Maison des Solidarités du 11^e, de l'APUR, de plusieurs responsables de la Ville dont la Directrice Générale Adjointe Ressources du 11e, la police municipale, les services de prévention et la structure Démocratie Ouverte étaient également présents lors du lancement de l'Assemblée Citoyenne. »

Membre n°1 : « Au fil de ces rencontres et des différentes découvertes qu'on a pu faire pour enrichir notre réflexion, un des premiers préalables, finalement dans le vœu qu'on vous présente aujourd'hui et qui nous a paru indispensable, a été de mener une enquête au niveau du 11^e arrondissement pour mieux appréhender ce phénomène et mieux le quantifier. On s'est rendu compte notamment que même des gens à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) qui avaient mené des travaux sur le lien social dans le Grand Paris avaient du mal à évaluer ce phénomène du ressenti de solitude chez les jeunes dans une granularité telle que le 11^e arrondissement. On a du mal à quantifier ce phénomène. Donc ça nous paraît indispensable pour nourrir vos réflexions futures et éventuellement les politiques qui seront prises à cet égard. Je vais passer parole pour la deuxième proposition. »

Membre n°3 : « Bonsoir. Notre seconde proposition porte sur la création d'une Assemblée Citoyenne jeune, sur le modèle de l'Assemblée Citoyenne à laquelle nous participons, mais pour les 16-29 ans. Elle serait constituée à partir d'un tirage au sort qui se voudrait représentatif, avec des jeunes actifs, des lycéens, des étudiants et pourquoi pas des personnes sans emploi. Cette Assemblée Citoyenne jeune aurait pour mission de concevoir une stratégie de communication sur la thématique de l'isolement des jeunes, avec notamment la promotion des ressources déjà présentes sur le territoire et aussi en prenant en compte les travaux qui auront été menés dans le cadre de l'étude de la première proposition. Il s'agirait donc d'une stratégie de communication par et pour les jeunes. »

Membre n°4 : « Bonsoir. Nous vous proposons en complément de la stratégie générale de communication à destination des jeunes, une action spécifiquement ciblée sur les jeunes actifs et les nouveaux arrivants. Ce focus vise à renforcer l'information qui leur est adressée afin de faciliter leur installation dans l'arrondissement, d'accompagner leurs premiers repères et de favoriser leur intégration dans la vie locale, notamment pour une meilleure visibilité des services et ressources qui répondent à leurs besoins propres. Donc, un meilleur repérage pourrait déjà être mené en coopération avec les acteurs de proximité, en contact régulier avec les jeunes actifs et les nouveaux arrivants, comme les commerces de proximité, les professionnels de santé, les espaces de loisirs comme les salles de sport, les acteurs du logement aussi bien les gardiens d'immeubles, les bailleurs, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences étudiantes ou agences immobilières qui sont au contact avec les gens qui s'installent dans le 11e. Ces partenaires pourraient disposer par exemple d'un flyer attractif qui contiendrait les informations telles que la réunion biennale d'accueil des nouveaux habitants, avec un contact mail et un numéro de téléphone pour s'y inscrire, ou une adresse mail et un QR code qui permettraient de s'abonner à la newsletter de la Mairie pour avoir ces informations et les associations du quartier. Les services de la Mairie pourraient également transmettre ces informations lors de l'inscription, par exemple, sur les listes électorales. Ensuite, l'organisation d'une journée d'accueil semestrielle, que la Mairie pourrait organiser, quelque chose d'un peu festif avec des animations musicales ou un buffet et à cette occasion un kit nouvel arrivant serait distribué et décliné par quartier, conçu avec les commerçants et acteurs locaux comme les théâtres, centres sociaux. Ce kit, en cohérence avec le concept de la ville du quart d'heure, permettrait aux nouveaux habitants d'identifier rapidement

les lieux, les ressources, les espaces de sociabilité et les services de proximité qui structurent la vie du quartier. »

Membre n°5 : « Bonsoir, je suis chargée de vous présenter la stratégie de communication spécifiquement tournée auprès des jeunes. En effet, nous proposons que la Mairie du 11e développe une stratégie de communication dédiée aux acteurs jeunesse afin de renforcer leurs connaissances des ressources existantes. Pour ce faire, la stratégie pourrait inclure par exemple la réalisation d'un guide ressources local destiné aux lycées, collèges, établissements d'enseignement supérieur privé, les résidences étudiantes et structures jeunesse, l'intégration renforcée des acteurs incontournables que sont l'Éducation Nationale et l'enseignement supérieur afin d'améliorer la coopération et l'interconnaissance entre acteurs. On s'est rendu compte qu'en fait il y avait beaucoup d'événements mais il n'y avait pas de communication. Aussi, nous proposons un renforcement de l'aller-vers les acteurs territoriaux et donc c'est nous qui prendrions l'initiative d'aller vers eux. Et enfin la présence systématique d'un stand sur les ressources locales/lien social lors des fêtes de quartier. »

Membre n°6 : « Bonjour. Je vais vous parler de la 5^e thématique qui serait d'adapter la ville pour favoriser la sociabilité des jeunes. Consciente de la forte densité de ce territoire, l'Assemblée Citoyenne du 11^e recommande également que la Mairie adapte davantage la ville aux modes de rencontres et de sociabilité des jeunes, notamment par la création ou l'ouverture de lieux gratuits et accessibles. L'Assemblée souhaite :

- Une meilleure prise en compte des modes de sociabilité des jeunes dans l'aménagement de l'espace public.
- Une participation accrue des jeunes aux concertations relatives à l'aménagement urbain.
- L'expérimentation d'un élargissement des horaires d'ouverture des espaces verts, en particulier durant la période estivale. Par exemple, une ouverture jusqu'à 22h dans le quartier de la Roquette.
- Renforcer et identifier des lieux dédiés aux jeunes dans le quartier. Afin de favoriser les rencontres et la sociabilité entre jeunes, l'Assemblée Citoyenne aimerait également qu'au moins un lieu spécifiquement dédié aux jeunes soit présent dans chaque quartier du 11^e, à l'image des clubs seniors existants pour les personnes âgées. Cela pourrait passer par une optimisation des créneaux horaires dans les équipements publics notamment via des ouvertures en soirée lorsque les besoins des jeunes le justifient.
- La création ou la réaffectation de lieux clairement identifiés, sécurisants et appropriation conçus avec et pour les jeunes : ouverture en soirée de club senior ou d'autres équipements existants, espace vert dédié aux jeunes, dans les médiathèques avec des activités adaptées, des plages horaires étendues pour les activités sportives, culturelles ou de loisirs répondant aux usages des jeunes. »

Membre n°7 : « Bonsoir. Je vais vous présenter le dernier point et pas des moindres. Nous pensons qu'il est intéressant de développer des événements conviviaux entre générations et sous différentes formes. Quand nous voyons qu'environ 30 % des étudiants ne mangent pas à leur faim, il nous paraît important de créer des ateliers de cuisine avec des personnes plus âgées. Ainsi, les repas créés seraient partagés lors de moments conviviaux entre générations et avec de bonnes recettes pour une bonne alimentation. Des moments intergénérationnels et interculturels tels que des fêtes, style barbecue ou autre, renforceraient également la solidarité au sein des quartiers. Réitérer et développer les activités sportives telles que celles réalisées lors des JOP permettra également des rencontres entre habitants pour faire connaître les espaces et les équipements sportifs déjà existants dans les quartiers. Enfin, la communication sur les offres sportives gratuites de proximité déjà existantes semble essentielle pour développer la sociabilité dans les quartiers. Nous avons listé l'ensemble des points sur lesquels nous avons travaillé. »

Membre n°1 : « Merci d'avoir prêté attention à nos six propositions, et avant de clore notre présentation, je voulais aussi m'associer aux remerciements de M. Corsia pour les équipes de la Mairie qui nous ont accompagné dans cette démarche. Je pense que c'est grâce à eux qu'on doit aussi la qualité des propositions qu'on vous présente ce soir. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est très complet. L'isolement des jeunes est une question majeure qui fait l'objet d'une prise de conscience à l'occasion de la crise du Covid avec tous les effets que cela peut entraîner sur la santé mentale, sans parler du bien-être, et se saisir à bras le corps de ce sujet souvent passé sous le tapis est une très belle idée que – il faut dire très humblement – nous n'aurions pas forcément eue spontanément sans votre travail. Donc vraiment merci pour la qualité et le caractère fouillé des propositions que vous présentez.

Je vous propose de passer directement à la présentation du second vœu, nous pourrions alors avoir un échange groupé sur l'ensemble des présentations. Merci aux sept intervenants et aux autres membres qui ont travaillé sur le sujet. Et merci aussi à l'équipe de démocratie locale de la Mairie qui a soutenu tous ces travaux. Donc là on va parler du partage de l'espace public. »

Membre n°8 : « Bonsoir. Je vais vous présenter avec Nicole le vœu relatif à la mobilité. Cela part de plusieurs constats : le mode de transport le plus important dans Paris, c'est le mode piétonnier (53 %). Par ailleurs, il y a un doublement du nombre d'utilisateurs de vélo dans Paris depuis un an. Il y a aussi d'autres modes de transport qui sont utilisés maintenant, les EDPM (engin de déplacement personnel), les vélos électriques, les speed bikes. Donc on s'aperçoit que l'espace public est partagé entre divers utilisateurs qui n'ont pas forcément les mêmes usages et on souhaiterait que tout ça se passe dans les meilleures conditions.

Un Code de la rue a été élaboré par l'Assemblée Citoyenne de Paris en 2023, mais la communication de ce Code de la rue a été relativement faible. En tout cas, dans notre assemblée, on n'en avait pas connaissance. Donc on s'est dit qu'il fallait peut-être reprendre un petit peu les moyens de communication autour de ces sujets, avec un point de vue pédagogique essentiellement et dans un premier temps, mettre en place une communication à destination de l'ensemble des usagers, par exemple en utilisant l'espace publicitaire, dont les panneaux d'affichage dans le 11e puis éventuellement en déployant dans tout Paris. Ça peut être aussi en utilisant les réseaux sociaux pour toucher d'autres publics, notamment les plus jeunes. On a pensé à l'intégration d'un module pédagogique lorsque l'on loue un Vélib' pour la première fois, en indiquant les règles d'or de bonne conduite pour un cycliste dans Paris, et des stickers qui indiqueraient ces règles d'or. Ces règles d'or sont relativement élémentaires : respecter en priorité le piéton, ce que ne font pas les cyclistes en général, mettre pied à terre sur le trottoir, respecter les feux, donc des messages vraiment élémentaires à faire passer auprès des cyclistes et de l'ensemble des usagers.

On peut aussi s'appuyer sur un renforcement des dispositifs déjà effectués par la Mairie et par la Préfecture de Police auprès des enfants en primaire ou au collège. En primaire, pour la bonne façon d'appréhender la rue, mais aussi au collège pour la manière d'utiliser le vélo en ville.

Il y a aussi un point sur lequel on a beaucoup insisté, c'est le stage citoyen qu'il faudrait renouveler plus d'une fois par an : toutes les personnes qui ont une infraction liée à une mauvaise conduite en ville, le manquement d'un feu rouge ou le non-respect d'un piéton etc., au lieu d'être verbalisées, elles pourraient passer un stage qui aurait lieu une fois par mois ou seraient affranchies d'une amende, au choix. Évidemment, si elles veulent payer l'amende, elles la payent. Donc ce sont les moyens de communication sur lesquels on a voulu mettre l'accent.

Le deuxième point, c'est la signalisation routière. On a trouvé que dans les espaces qui sont maintenant un peu complexes tels que les vélorues, les espaces partagés ou les rues pour les enfants, les panneaux ne sont pas forcément compris par tout le monde, notamment par les automobilistes. Donc il y aurait sûrement un moyen de faire des efforts pour que cette signalétique soit plus compréhensible, même s'il faut être en accord avec le Code de la route. Pour les cyclistes aussi, il faut que les informations soient bien lisibles par un marquage adapté pour que les cyclistes aient envie de s'arrêter et pas forcément d'accélérer au mauvais moment. Il faut aussi une meilleure gestion des feux de signalisation, par exemple dans les grands carrefours, et faire en sorte que les piétons puissent avoir un compteur qui indique le temps de passage. C'est pratique pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées qui n'ont qu'un temps très court pour traverser. Cela leur permettrait d'appréhender plus facilement la traversée d'une rue, mais aussi d'adapter des feux qui seraient décalés entre vélos et voitures afin d'éviter d'avoir en même temps des vélos et des voitures qui partent au même moment et qui se s'entrecroisent dans les carrefours, constituant une source potentielle d'accident. C'était le point sur la signalisation, pour une meilleure signalétique.

On a également évoqué un troisième sujet qui est de faire un bilan sur ces espaces hybrides (vélorue, zones de rencontre, etc.) pour connaître l'impact de sa mise en application après une année. Quel est l'impact sur ces vélorues ? Est-ce que c'est complètement bénéfique ? Est-ce que ça ne crée pas des bouchons dans le quartier qui engendreraient des problèmes pour les résidents ? C'est remonté dans nos discussions, ce n'est pas forcément la tendance mais c'est une réflexion qu'on peut avoir et c'est toujours intéressant de faire un bilan et d'en tirer les conséquences.

Le dernier point est plus orienté vers les piétons et l'amélioration des trottoirs. Nicole, tu veux dire un petit mot là-dessus ? »

Membre n°9 : « Oui, parce que moi je suis essentiellement piéton, rarement automobiliste, et c'est vrai que les trottoirs ne sont pas forcément sécurisés. Il y a différents problèmes : il peut y avoir les racines qui soulèvent l'asphalte, ou des feuilles sur lesquelles on risque de glisser s'il pleut. Les trottoirs en asphalte, c'est quand même plus plan en général. Par contre, les endroits avec des pierres, c'est très joli, comme on peut le voir boulevard Richard Lenoir, mais il y a des endroits où on peut buter à cause des décalages.

Membre n°8 : « Donc pouvoir signaler facilement les endroits avec des choses à réparer et puis que la Mairie puisse agir rapidement. C'est évidemment la ville rêvée !

Nous proposons également d'utiliser le développement des mobiliers urbain pour favoriser le parcours du piéton dans la ville avec plus de bancs, des espaces de repos, puisque ça permettrait pour des personnes qui sont à mobilité réduite de se reposer.

Et un autre point qui a été remonté, c'est de renforcer l'élagage des arbres à proximité des éclairages. C'est tout bête, mais il y a des arbres qui masquent l'éclairage donc on manque de lumière, que ce soit pour les cyclistes ou pour les piétons. Voici le vœu qu'on souhaitait vous présenter au sujet de la mobilité et du partage de l'espace public. »

M. Le Maire : « Le partage de l'espace public est un sujet qui revient dans beaucoup de réunions diverses et variées. Merci à tous les deux de vous être faits les porte-paroles de l'Assemblée Citoyenne et de ses travaux sur ce sujet qui est effectivement important. Comme le précédent groupe, vous avez creusé en faisant des propositions très concrètes dont nous allons pouvoir

débattre tout de suite. On va reprendre la séance du Conseil d'arrondissement pour que les élus puissent s'exprimer. »

À 18h45, la séance est reprise.

M. Le Maire : « Après six mois de travaux, l'Assemblée Citoyenne a déjà produit des résultats importants sur deux sujets majeurs, donc encore un très grand bravo à tous les membres de l'Assemblée. Nous sommes entrés dans une phase de réserve électorale, ce qui fait qu'on ne peut pas lancer de nouvelles actions. Je dis cela pour qu'il n'y ait aucune frustration, on peut voter des vœux et on ne va pas s'en priver, par contre on ne pourra pas mettre en place de nouvelles actions dans le cadre de cette mandature. Maintenant, s'il y a une réserve électorale, c'est parce qu'il y a des échéances électorales. Donc vos propositions sont mises sur la table et tout le monde peut s'en saisir à sa guise. C'est la démocratie qui permettra aux Parisiennes et Parisiens de s'exprimer en temps voulu.

Comme pour tous les vœux qui sont présentés au Conseil d'arrondissement, je vais d'abord donner la parole aux élus de l'exécutif qui sont en charge des sujets concernés, ensuite il y aura le débat avec celles et ceux qui veulent prendre la parole. Je vais commencer par Sofiane Kaddour-Bey sur le vœu « isolement », puis Joséphine Lanfranchi. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Merci aux membres de l'Assemblée Citoyenne pour ce très beau travail. C'est effectivement un vrai moment démocratique. Vous vous êtes mobilisés et vous avez mis le doigt sur un fléau qui touche en fait toutes les générations. Le fait d'avoir mis le projecteur sur la jeunesse, je trouve que ça va dans le bon sens. Sur la partie « solidarité », on a beaucoup travaillé sur l'isolement des seniors. On a également travaillé sur l'isolement des familles hébergées dans l'hôtel, qui sont nombreuses et qui avaient besoin de sortir aussi d'une forme d'isolement. Ce qu'on a remarqué – et je pense ces travaux serviront pour la partie « jeunesse » – c'est que l'enjeu est d'identifier les personnes et d'aller vers elles pour les informer de tout ce qui existe. Mais ça suppose une vraie mobilisation. Vous vous êtes mobilisés mais la solution viendra aussi d'une mobilisation plus large. Pour aller vers les seniors par exemple, il a fallu mobiliser beaucoup de bénévoles pour faire des pieds d'immeuble et aller sur les marchés pour diffuser l'information. Je pense que c'est un élément fondamental. Aller vers, ça suppose de se mobiliser. Participer au niveau local et faire vivre la démocratie locale sur cette thématique, ça va supposer une mobilisation dans une instance et une mobilisation long cours.

Pour revenir sur les jeunes, le constat chiffré que vous avez rappelé est incontestable. De plus en plus de jeunes ressentent un isolement. Certains le ressentent simplement, mais d'autres le ressentent et le subissent, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le choix. Ils sont isolés compte tenu d'une précarité. Je pense qu'il y a deux populations à distinguer et toutes les deux doivent être traitées parce que l'isolement est un fléau. M. le Maire l'a rappelé, la santé mentale des jeunes au sortir du Covid a été un sujet. Effectivement, on a vu que beaucoup de jeunes ressentaient l'isolement et c'est un phénomène qui s'amplifie. Cette amplification est paradoxale parce qu'on nous parle d'hyper connexion, de réseaux sociaux, mais en fait, ils se sentent de plus en plus seuls.

Il faut évoquer aussi tous les travaux du Conseil parisien de la jeunesse qui ont fait ressortir ces problématiques. Lors des premiers travaux en 2021, les jeunes qui ont siégé dans l'instance au niveau central nous ont dit que la santé mentale des jeunes est un problème, il faut s'en occuper, il faut le prendre en charge. Ils nous ont fait remonter aussi que le lien intergénérationnel était une nécessité et qu'il fallait s'en occuper. Donc la Ville de Paris contribue à cela et subventionne la

solidarité intergénérationnelle. Je pense qu'il faut aller plus loin, mais il y a des dispositifs qui existent. La socialisation se fait évidemment dans les centres Paris Anim', dans les foyers de jeunes travailleurs. Elle se fait dans beaucoup d'instances, mais parfois la connaissance n'est pas là. Effectivement, il y a de l'information à diffuser et c'est vrai pour toutes les générations. Comme on l'a constaté sur les seniors, je pense qu'il faudra se mobiliser sur la jeunesse.

Merci encore pour vos travaux. Il faut se saisir de toutes vos propositions et aller de l'avant. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Et donc voter le vœu. Joséphine Lanfranchi pour compléter. »

Mme LANFRANCHI : « Merci. C'est en tant qu'adjointe à la jeunesse que je fais mon intervention. Je voulais sincèrement vous remercier d'avoir fait le choix de cibler votre vœu sur la jeunesse. On en parle trop rarement alors que, vous l'avez rappelé, les jeunes représentent un quart de la population du 11^e arrondissement. Et je vous remercie d'autant plus que vous êtes partis de la solitude et l'isolement avant de faire le choix – vous avez utilisé le mot « contre-intuitif » – de vous focaliser sur les jeunes. Je voulais vous remercier parce qu'on parle souvent de l'isolement des personnes âgées. Il ne s'agit pas d'opposer les générations, mais il me semblait important que vous parliez de l'isolement de ces jeunes qui explose depuis le Covid et les écrans en sont en sont une raison

Je voulais aussi vous remercier parce que ce soir on parle des jeunes pour défendre leurs droits alors qu'on parle souvent des jeunes pour les nuisances qu'ils peuvent causer, notamment les nuisances sonores. Cette majorité a toujours veillé à défendre les jeunes face aux pressions qu'on pouvait subir contre les skateparks ou les terrains d'équipements sportifs. Oui, ce sont des espaces de vie et ils sont sources de bruit. Donc je vous remercie de parler de la jeunesse sous un angle positif ce soir.

Je ne reviendrai pas de manière exhaustive sur toutes vos propositions, qui sont toutes pertinentes et qui vont dans le sens de ce qu'on fait au quotidien, mais je voulais revenir sur trois enjeux dont celui de la communication. Vous avez raison parce que c'est un vrai dilemme. On a beaucoup de documents ressources, on fait beaucoup d'événements à destination des jeunes, pourtant on peine toujours à les faire connaître. Donc votre proposition de confier à une assemblée citoyenne de jeunes le soin de réfléchir à ces questions est une très bonne idée, parce que malheureusement même si on l'est encore un peu, on n'est plus si jeunes que ça à la Mairie ! On travaille au quotidien avec des acteurs qui font un travail formidable avec les jeunes, mais qui ne sont pas si jeunes que ça non plus. On a un vrai souci pour trouver le moyen de toucher les jeunes dans les politiques qu'on mène.

Vous avez aussi parlé du manque de lien par rapport à la communication entre les acteurs. On organise des coordinations jeunesse, qui sont des réunions avec tous les acteurs culturels et sociaux de la jeunesse, de la prévention, les bibliothèques, le conservatoire, tous les acteurs qui touchent de près ou de loin à la jeunesse. On les réunit une fois tous les deux mois pour faire le lien entre eux, communiquer et monter des projets ensemble. Mais vous avez raison de le souligner, il faut toujours renforcer le lien entre les acteurs.

J'ai relevé un deuxième enjeu, celui d'avoir des lieux et des temps dédiés à la jeunesse. Vous avez raison, à chaque fois que j'organise une concertation avec des jeunes, l'une de leurs premières demandes est d'avoir des lieux qui leur sont réservés. Grâce à la Ville de Paris, on a des équipements spécifiques pour les jeunes comme l'Espace Paris Jeunes à Belleville, mais ça ne va pas assez loin car il y a des adultes présents pour les encadrer. Donc il ressort ce besoin d'avoir

des espaces sans adultes pour pouvoir écouter la musique un peu trop fort par exemple. C'est un vrai sujet. On essaie de développer des nocturnes dans ces espaces pour qu'ils deviennent des lieux dédiés sur des horaires qui correspondent davantage à la vie des jeunes. On organise aussi un barbecue le 13 juillet qui est un moment festif et, avec le maire, il nous semble important de réunir les jeunes à ce moment-là. On a aussi la fête du 21 juin où on met à l'honneur tous les jeunes de l'arrondissement qui côtoient nos structures. Donc vous pouvez voir qu'on a des lieux et des temps dédiés.

J'ai noté votre proposition d'avoir un accueil des nouveaux jeunes par la Mairie et je pense que c'est une bonne idée parce que ça permettra justement de mieux communiquer sur tout ce qu'on fait. On a des foyers de jeunes travailleurs qui accueillent des jeunes régulièrement, sans lien particulier avec l'arrondissement, donc c'est une bonne idée de pouvoir les accueillir.

Et vous avez soulevé la question de la concertation. On essaie de concerter au mieux sur des projets très concrets, sur les équipements sportifs, sur le square de la Roquette. Actuellement, on a un enjeu sur le gymnase Berlemont qui va être en rénovation et on veut concerter les jeunes pour savoir ce qu'ils attendent de ce gymnase parce que ce sont les premiers à l'utiliser. Mais ça reste toujours un gros axe de progression et l'assemblée des jeunes que vous mentionnez pourrait être aussi concerté sur certains projets.

En tout cas, je voulais vous remercier pour toutes les propositions très riches que vous avez faites et remercier aussi tous les acteurs de l'arrondissement qui travaillent en lien avec les jeunes, ainsi que M. Corsia d'avoir mis en avant ce vœu. »

M. le Maire : « Merci à vous. Merci beaucoup Mme Joséphine et M. Corsia. Luc Lebon pour la réponse de l'exécutif sur le vœu mobilité et on commencera ensuite le débat. »

M. LEBON : « Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais vous remercier également pour ce travail qui aborde un sujet important et qui effectivement rejoint notre politique de partage de l'espace public à Paris, notamment pour accompagner la forte évolution des mobilités des Parisiens et Parisiennes ces dernières années, notamment avec le succès du vélo. Personnellement, j'y vois surtout un encouragement à poursuivre nos actions. Dans vos vœux, il n'y a pas d'élément qui me semble orthogonal avec ce qui est mis en œuvre jusqu'à maintenant, mais c'est quand même extrêmement pertinent et utile d'avoir un retour sur les dispositifs existants et de pointer ce qui vous semble particulièrement pertinent d'amplifier ou de développer.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les propositions que vous avez faites. Elles devront être effectivement travaillées, examinées sous l'angle des contraintes techniques et réglementaires qui devront guider tout le travail. Je vois un enjeu important que vous avez soulevé, c'est celui de la communication. Comme dans le cas précédent, c'est toujours difficile mais c'est évident qu'il faut essayer de diversifier les supports et les modes de communication pour mieux cibler l'ensemble des usagers. Ce n'est jamais facile mais c'est un exercice qu'il faut faire et refaire tout le temps.

En tout cas, je peux vous assurer à ce stade de tout mon engagement, en tant qu'adjoint à l'espace public, et de tout l'exécutif municipal pour continuer à travailler et à développer les points que vous avez soulevés ce soir. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore Mouysset-Nozerand s'est inscrite. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci beaucoup. Bravo à tous effectivement pour votre travail, nous vous en remercions. Mais je dois dire qu'après examen des vœux et des propositions, qui sont pour certaines très intéressantes, comme celles sur les mobilités, je veux rappeler une chose simple. Nous avons déjà des instances démocratiques élues. Créer de nouvelles assemblées, de nouveaux comités, de nouvelles structures revient à complexifier les choses et à diluer les responsabilités. Beaucoup des sujets évoqués relèvent déjà des services de la Ville et n'exigent pas la création de nouvelles structures.

Enfin, plusieurs propositions impliquent des coûts. Dans le contexte budgétaire actuel de la Ville de Paris, nous devons nous demander quelles sont les priorités. Pour ces raisons, notre groupe ne prendra pas part au vote. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Vous rallumez le vieux débat Démocratie représentative contre Démocratie participative. Je pensais qu'on on était passé à autre chose mais c'est toujours rafraîchissant de revenir aux sources. Nour Durand-Raucher. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire et merci beaucoup à l'Assemblée Citoyenne pour leur travail. On a vu à quel point vous vous êtes engagés dans ce travail et on vous en remercie. Évidemment, vous avez dû vous demander pourquoi est-ce que ça arrivait si tard dans le mandat, mais sachez qu'on fera tout pour mettre en place les préconisations que vous proposez à l'avenir. Ce n'est pas parce qu'on est en fin de mandat qu'on ne peut pas arriver à mettre en place quelque chose. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas le droit du fait des règles électorales que ça ne nous tiendra pas à cœur. Nous avons bien entendu votre travail et vos recommandations et nous vous en remercions.

Sur la question de la solitude, on parle souvent du Covid, mais on sait que la question de la solitude des jeunes a malheureusement commencé avant. On a déjà des études du milieu des années 2010 qui nous expliquent que à force de se sociabiliser à travers un écran, le contact physique devenait très compliqué. On a notamment des études anglo-saxonnes qui expliquent dès 2016 qu'on retrouve plein de jeunes en situation d'isolement à la fac parce qu'ils ne sont pas capables dans les études universitaires de se confronter à l'autre. C'est quelque chose qui a mis quelques années à arriver en France et qu'on a assimilé à la situation post-Covid. C'est fortement lié à l'usage des écrans comme outil de sociabilisation pour une partie des jeunes, mais il y a aussi le cas de la précarité, c'est-à-dire de la honte de pouvoir s'afficher dans l'espace public. Le 11^e arrondissement n'est pas le plus touché de Paris, mais on a de plus en plus de jeunes qui galèrent pour se nourrir, qui ont besoin de faire beaucoup d'efforts pour ça. Donc que vous ayez accentué le vœu sur la solitude et la précarité des jeunes – les deux vont souvent malheureusement ensemble – montre que c'est un sujet essentiel. C'est un sujet essentiel parce que les populations précaires sont celles dont on doit le plus s'occuper, en tant qu'élus. Vous mettez le point sur quelque chose sur lequel nous n'avons peut-être pas assez réussi. Nous devons nous améliorer.

Une société qui ne s'occupe pas de ses jeunes est une société qui n'a pas d'avenir, donc un arrondissement qui ne s'occupe pas correctement de ses jeunes est aussi un arrondissement où il peut y avoir des problèmes qui émergent. Pourtant, avec Joséphine Lanfranchi à la jeunesse et moi à la prévention, nous avons essayé d'organiser des espaces de sociabilité et de créer des alternatives pour que les jeunes se retrouvent, pour qu'il y ait des activités pour eux. Je pense que nous avons réussi sur certains aspects mais vous soulignez que nous devons sans cesse nous remettre en question et nous améliorer. Et c'est aussi pour ça qu'il est important d'avoir une Assemblée Citoyenne, pour avoir un retour des citoyens et citoyennes sur notre action. Nous sommes mandatés en début de mandat pour mener une action mais il faut que la population nous rappelle sans arrêt à nos devoirs, nos obligations, nos points morts. À cet égard, les rencontres en

arrondissement et les retours d'Assemblée Citoyenne comme la vôtre sont très utiles et nous vous en remercions.

Je rappellerai néanmoins que nous avons une autre solitude qui nous concerne beaucoup aussi, celle des personnes âgées. Nous sommes particulièrement concernés par deux formes de solitude, celle des étudiants et celle des personnes âgées. On aura l'occasion de parler de la solitude des personnes âgées une autre fois. Là, je vais me concentrer sur vos propositions, celles qui me semblent plus importantes. Il faut bien faire la distinction entre les jeunes qui restent tard chez leurs parents du fait du coût de la vie à Paris, qui sont encore socialisés dans leur lieu de sociabilisation et de naissance, et ceux qui viennent faire leurs études à Paris, qui payent très cher pour vivre dans des espaces souvent exigus et qui n'ont pas forcément les moyens de sortir, de profiter de tous les espaces de convivialité qui sont payants et parfois très chers. Ils ne connaissent pas l'offre nombreuse proposée par la Mairie donc votre proposition d'aller vers nous paraissait tout à fait essentielle.

Une autre proposition que je retiens, c'est votre proposition d'avoir un lieu dédié. Avoir un lieu dédié pour et par les jeunes nous semble effectivement essentiel. Je ne dis pas que ce sera simple à mettre en place, mais c'est quelque chose que nous étudions vraiment. C'est quelque chose qui nous semble important parce que ce n'est pas du tout pareil d'être dans des lieux payants, dans des lieux gérés par les associations et avec la présence permanente d'adultes. Cela fait partie du processus éducatif mais aussi de l'apprentissage de la citoyenneté que d'être capable de s'autonomiser. D'ailleurs, c'est aussi pourquoi que nous Ecologistes défendons le droit de vote dès 16 ans. Nous pensons que c'est important de rentrer de plain-pied sur la question des droits et devoirs des jeunes. Nous devons faire confiance à notre jeunesse et nous sommes très inquiets d'un pays qui n'entend pas ça. Nous pensons que les jeunes doivent redevenir centraux dans Paris et que le départ des jeunes et des familles est évidemment l'un des problèmes majeurs auxquels notre ville doit se confronter.

Bravo pour votre travail. Nous voterons pour les vœux et nous essayerons d'avoir un suivi dans les années à venir. Merci à vous. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Benedicte Dageville. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, je voudrais commencer par remercier tous les membres de l'Assemblée Citoyenne pour le travail qui a été mené. Je voulais dire que du côté du groupe Communiste, nous sommes intéressés par toutes les nouvelles formes de démocratie qui peuvent être portées et par les idées des citoyens et citoyennes que nous ne balayons pas d'un revers de main et qui nous semblent tout à fait pertinentes et entendables.

C'est vrai, les mesures que vous proposez peuvent comporter des coûts. La Droite l'a soulevé comme un problème. Nous ne voyons pas ça comme un problème. Oui, les politiques publiques ont besoin de moyens pour être mises en œuvre. Ce que la Droite appelle des coûts, en réalité ce n'est pas autre chose que de la redistribution des richesses que nous mettons en commun et qui appartiennent ensuite à toutes et à tous. Merci donc encore à l'Assemblée Citoyenne pour ses travaux. Votre travail nous donne l'occasion de nous exprimer sur deux sujets. Je ne parlerai que du sujet de la mobilité puisque mes camarades Sofiane Kaddour-Bey s'est déjà exprimé et Hélène Bidard le fera après sur la question de la jeunesse.

Je voulais vous dire que nous avons particulièrement apprécié l'angle que vous avez choisi sur les différents volets que vous avez voulu développer, celui de la pédagogie pour pouvoir favoriser la cohabitation des différents usages et des différents déplacements dans l'espace public. Nous le

voyons d'un bon œil. Ça va effectivement dans le sens de ce que nous avons déjà pu mettre en place. Le groupe Communiste avait beaucoup milité pour mettre en place le savoir-rouler pour qu'on puisse enseigner par exemple la culture du vélo aux jeunes Parisiens et Parisiennes.

Pour terminer, je salue également la proposition sur les éléments qui relèvent de l'aménagement de l'espace urbain pour avoir plus de mobiliers urbains adaptés à tous les usages, notamment des bancs pour se reposer. On pourrait penser aussi avoir du mobilier urbain à taille d'enfant qui puisse permettre aux enfants d'occuper l'espace. Merci encore pour votre travail et pour les propositions qui ont été émises. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Hélène Bidard. »

Mme BIDARD : « Merci beaucoup M. le Maire. Merci de nous donner l'occasion, à travers cette intervention de l'Assemblée Citoyenne, d'avoir un débat sur la jeunesse. Je voulais juste dire, en tant qu'adjointe à la Maire de Paris sur la jeunesse, que nous avons mis en place depuis le début de la mandature les Contrats jeunesse d'arrondissement qui nous permettent d'avoir dans tous les arrondissements une étude faite par l'APUR pour avoir une sociologie précise de tous les jeunes dans chaque arrondissement, qu'ils soient étudiants, jeunes travailleurs/travailleuses, lycéens/lycéennes. En plus de cette étude, nous menons des concertations et nous nous mettons d'accord entre les politiques menées à l'Hôtel de Ville et les arrondissements, ce qui nous permet de pouvoir piloter politiquement ensemble les politiques jeunesse. J'ai dit tous les arrondissements, tous sauf un qui résiste encore et toujours, le 7^e arrondissement où Mme Dati est Maire. Je me permets cette parenthèse.

En effet, il y a un coût sur les politiques jeunesse. Elles représentent 2,215 millions d'euros pour les associations. Mais si on regarde d'une manière transversale toutes les délégations qui interviennent sur les enjeux jeunesse, ça fait 238 millions d'euros mobilisés l'année dernière pour les 11-30 ans, toutes délégations confondues. J'attire votre attention notamment sur le Fonds d'aide aux jeunes qui s'adresse aux jeunes les plus précaires. Il est malheureusement insuffisamment doté parce que les jeunes sont en train de sombrer dans la précarité. D'ailleurs, les distributions alimentaires spécifiques pour les jeunes que nous avons ouvertes dans Paris sont toutes pleines.

Ensuite il existe un Conseil parisien de la jeunesse pour les 15-30 ans, dont la nouvelle génération sera d'ailleurs tirée au sort demain avec un huissier dans les mêmes conditions que l'Assemblée Citoyenne qui a des ambassadeurs d'arrondissement. Figurez-vous qu'en 2025 et 2026, il a décidé de travailler sur les questions intergénérationnelles avec ma collègue Véronique Levieux. Dans Paris, il y a également 49 centres Paris Anim' qui sont dédiés aux jeunes, 24 points d'information jeunesse, 54 foyers de jeunes travailleurs et jeunes travailleuses, 12 Espaces Paris Jeunes dans les quartiers Politique de la Ville. Paris Jeunes Vacances est un dispositif spécifique pour aider les jeunes à partir en autonomie mais aussi collectivement en vacances. Nous sommes passés de 13% de jeunes Parisiennes et Parisiens jamais partis en vacances à 5%. Donc les dispositifs fonctionnent même s'il reste du travail. Il y a aussi des Pass Jeunes qui permettent à tous les jeunes d'avoir accès à la culture, aux loisirs et qui sont maintenant distribués à tous les élèves de 3^e depuis les Jeux Olympiques et Paralympiques. Tout cela a un coût.

Je voulais ajouter qu'un des grands espaces emblématiques dédiés aux jeunes dans le 11^e arrondissement, c'est le centre Paris Anim' Mercœur où nous avons fait un effort d'investissement de 3,9 millions d'euros. Les travaux seront finis fin 2026, j'espère, je ne veux pas annoncer des dates de travaux car on sait comment ça se passe malheureusement, que ce soit pour notre cuisine personnelle ou pour des gros travaux. Mais il était temps car ce centre était à

bout de souffle, tout était un peu compliqué dans sa structure. Donc on va avoir un très beau centre Paris Anim' très prochainement. Je suis très heureuse que nous ayez pu engager ces travaux. M. le Maire du 11^e, on a œuvré pour cela, c'était important pour nous.

Un dernier mot pour dire qu'en 2020, nous savions qu'il y avait déjà un enjeu de santé mentale chez la « Gen Z ». Les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse ont fait des vœux en Conseil de Paris sur le sujet. Lors de la première année du Covid, nous avons assisté à une catastrophe pour les jeunes, pas en termes de santé mais pour tout le reste. 1 jeune sur 6 avait arrêté ses études, on était à 35 % de chômage. La situation était catastrophique. C'est pour cela que la Maire de Paris a décidé de dédier à la jeunesse l'ancienne Mairie de Paris 1^{er} et que nous y avons ouvert ce qui s'appelle « Quartier Jeunes », un nom que les jeunes ont choisi eux-mêmes après concertation. Quartier Jeunes est ouvert à tous les jeunes, qu'ils soient de Paris ou d'ailleurs. Venez comme vous êtes, c'est un slogan qu'on s'est réapproprié. On ne demande pas l'âge, on ne demande pas qui ils sont. La moitié d'entre eux viennent de la région Ile-de-France qui a renoncé de fait au chef de filât sur la jeunesse. Dans ce Quartier Jeunes, il y a des espaces dédiés à la santé, à la santé mentale, avec des psychologues recrutés par la Ville de Paris. Je dois dire que nous avons été effarés par le manque d'accès au droit sur la santé, la santé mentale pour les jeunes. Ils vont voir des psys et ça c'est très intéressant par rapport aux générations d'avant : ils disent qu'ils ont des problèmes, veulent voir des psys y compris dans des ateliers collectifs, et ils l'assument. C'est vraiment un changement de paradigme. Mais la plupart n'ont pas de mutuelle, pas de carte vitale, pas de vaccination, non pas parce qu'ils sont antivax, mais parce qu'ils n'ont pas eu accès aux soins. La situation sanitaire est grave, non pas parce que les jeunes ne veulent pas se soigner, mais parce qu'ils n'ont pas accès aujourd'hui à des lieux de santé en secteur 1. Donc la situation est alarmante de ce point de vue-là. Nous avons ouvert un point d'accès au droit qui est passé de 1400 jeunes accueilli-es en 2021 à plus de 2300 en 2024. Nous ne sommes plus en capacité d'accueillir tous les jeunes qui souhaitent voir des avocats et des juristes tant il y a de demandes. Nous avons un point Paris Emploi avec la Mission locale, qui elle aussi est débordée et qui malheureusement se voit retirer les subventions de la Région Île-de-France. Nous avons ouvert un point d'accès Economie, sociale et solidaire. Nous avons donc beaucoup d'espaces qui sont dédiés aux jeunes.

La plupart des jeunes veulent juste des endroits pour travailler au calme, être tranquille sans qu'on leur demande. Ça fonctionne extrêmement bien, tellement bien que nous avons 100 000 visites en 2023, 180 000 en 2024 par an. Nous avons donc décidé de territorialiser Quartier Jeunes où les jeunes peuvent se retrouver aussi pour discuter avec des cafés et des lieux de sociabilité. Comme vous l'avez évoqué, ils sont très demandeurs de cela. Nous l'avons territorialisé pour une première expérimentation dans le 13^e arrondissement. Le QJ13 fonctionne très bien aussi. J'entends la demande de l'Assemblée Citoyenne, il n'y a plus qu'à faire un QJ dans le 11^e. Moi je suis partante. »

M. le Maire : « Voilà une très belle conclusion. Merci beaucoup chère Hélène. Ce témoignage et ces chiffres sont très intéressants parce que cela montre que quand la Ville arrive à toucher les jeunes, on voit une explosion des demandes. Et cela montre que votre diagnostic est juste et que le besoin est très important. Quartier Jeunes a suffisamment d'ampleur et bénéficie de la puissance de frappe médiatique de la Ville de Paris. Donc je pense que c'est une très bonne idée de territorialiser ce service parce qu'il permet de répondre, peut-être en profitant de la communication massive de la Ville de Paris, un peu mieux à ce besoin criant.

Joëlle Morel souhaite intervenir. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe des Ecologistes vous remercie tout particulièrement de la présentation de ce vœu relatif à la mobilité et aux propositions que vous avez pu élaborer. C'est un sujet qui a traversé toute la mandature depuis 2020 puisque nous sommes en train de vivre une vraie transformation de l'espace public. C'est une volonté très forte de notre part, nous les Ecologistes, pour agir et faire face au changement climatique. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de retrouver une meilleure qualité de l'air et de ce fait, de réduire encore la place de la voiture pour laisser la place aux mobilités douces. Nous réaffirmons, comme vous, que le piéton est prioritaire sur tous les modes de circulation.

J'ai retenu trois propositions. D'abord, celui du Code de la rue. Le Code de la rue a été voté en 2023 et c'est vrai que la communication n'a pas été assez forte, mais je me permets de vous rappeler que dès 2017, Pierre Japhet, élu Ecologiste dans le 11^e arrondissement aux transports, avait travaillé sur le premier Code de la rue parisien qui s'appelait « La rue en partage ». Le Mairie avait mis en place tout un matériel pédagogique destiné aux cyclistes dont des accroche-vélos pour rappeler les onze règles d'or du cycliste et du motocycliste. Ces accroche-vélos peuvent aujourd'hui être sans doute réactualisés et destinés tout particulièrement aux collégiens, aux jeunes des écoles et à l'ensemble des cyclistes qui sont de plus en plus nombreux. Je ne sais pas si vous aviez cette information parce que je sais combien votre travail entre septembre et décembre a été très rapide. Je suis à votre disposition pour reparler de ces propositions.

La deuxième proposition que j'ai retenue, c'est sur l'aménagement de l'espace public. C'est vrai, cette mandature a permis plusieurs transformations. Elle a permis de créer dans le 11^e arrondissement des vélorues, des rues aux enfants, des zones de rencontre, des rues aux écoles, des cœurs piétons comme à Oberkampf. Mais ces nouveaux espaces peuvent apporter une certaine confusion. Alors, nous entendons bien vos remarques et ces nouveaux espaces, souvent végétalisés, sont faits pour que les piétons, les enfants se sentent en sécurité. Nous reconnaissons que parfois, ce n'est pas toujours le cas. Vous demandez un bilan de ces différents espaces nouvellement créés et nous retenons votre proposition. J'espère qu'à la mandature prochaine, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), à la demande de la Ville, pourra réaliser ce bilan détaillé en apportant des éléments sur la fréquentation, les accidents, les verbalisations, l'impact du trafic sur les rues adjacentes, les conséquences pour le commerce.

Enfin, la troisième proposition que vous faites concerne le trottoir et je retiens tout particulièrement cet axe parce que c'est un véritable axe d'amélioration de l'espace public. La sécurisation, l'entretien et le confort des trottoirs sont très importants. Je pense aussi à l'encombrement des trottoirs parce que ces dernières années, on a eu tendance à mettre toujours plus de choses sur les trottoirs. On y met bien évidemment les poubelles, les échafaudages, les signalétiques, mais aussi de plus en plus les travaux publics et privés (qu'il faut coordonner), et les terrasses qui sont souvent des désagréments pour tous les piétons. Je me permets de vous conseiller la lecture d'un livre que j'ai découvert et qui s'appelle « Trottoirs ! » d'Isabelle Serfaty, qui est sans doute la première approche économique, historique, flâneuse du trottoir et ouvre vraiment des nouvelles perspectives pour une meilleure régulation et appropriation des trottoirs.

Je vous remercie encore de toutes ces propositions et sachez que nous sommes prêts à discuter avec vous pour aller plus loin. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Jean-Pierre Corsia pour un dernier mot avant de passer au vote. »

M. CORSIA : « Le débat a été très riche et vous avez réussi à produire un débat vraiment intéressant. Vous aurez remarqué que la majorité des élus vous suivent. Bien sûr, il y a une

exception, ce sont les élus de l'opposition Changer Paris. Mais cela n'a rien d'étonnant puisqu'ils sont conservateurs, ils restent conservateurs. Ce n'est pas grave, on les connaît bien. Et ils sont dans la verticalité : que les élus, pas les habitants.

La démocratie participative, c'est quelque chose qui existe dans le 11^e arrondissement, à Paris et à l'international. Donc quoi qu'on fasse, la démocratie participative est quelque chose qu'il faut développer. On a besoin de la légitimité des habitants parce que même si les élus ont une légitimité politique, ils sont moins représentatifs que vous. Vous avez été tirés au sort à partir de certains critères donc vous êtes représentatifs et transpartisans, et c'est beaucoup plus intéressant. Ce n'est pas une assemblée supplémentaire, c'est une assemblée complémentaire et on a besoin de dialoguer avec les habitants, d'être à l'écoute des habitants, ne serait-ce que pour essayer de concevoir que vous êtes satisfaits des actions en cours et que nous soyons peut-être confortés dans les actions que l'on conduit. Vous nous orientez vers de nouveaux projets du fait que vous avez une expertise d'usage, vous connaissez bien votre rue et votre quartier, donc ça nous permet d'ajuster nos politiques publiques.

Je dirais que la démocratie participative, ce n'est pas un machin qu'on agite, c'est quelque chose qui est progressif, qui se constitue dans le temps. Il faut beaucoup de temps pour réaliser une action. En général, on dit qu'il faut 3 à 5 ans pour arriver au bout d'une action complexe. La Ville de Paris a mis en place des assemblées citoyennes parisiennes. Si je prends l'exemple de l'Assemblée Citoyenne parisienne qui a proposé le Code de la rue, des expérimentations sont faites suite au vote par le Conseil de Paris. Par exemple, sachez que par rapport à votre proposition de faire des feux à décompte, il y a une expérimentation en cours dans trois sites, deux dans le 6^e arrondissement et un dans le 19^e. Donc ce n'est pas étonnant que vous repreniez ces éléments et ça nous permet aussi de dire pourquoi ne pas expérimenter également dans le 11^e. Il y a donc un ensemble d'éléments, ça part de Paris avec une vision globale et ça doit atterrir dans les arrondissements avec des approches très localisées. Cela permet aussi dans les arrondissements d'avoir une politique territoriale en partant de l'expertise d'usage des habitants. C'est pourquoi il est important de développer dans chaque arrondissement des assemblées citoyennes.

Je retiens votre proposition d'une Assemblée Citoyenne des jeunes, parce qu'elle n'existe pas. La Ville de Paris a mis en place une Assemblée Citoyenne des enfants, c'est bien, mais il faut aussi une Assemblée Citoyenne des jeunes dans un arrondissement à partir de toutes les approches que l'on a proposées et qui permettrais aussi de donner la parole aux jeunes parce qu'ils sont les mieux placés pour proposer des actions qui leur correspondent.

Et encore une fois de plus, merci pour toutes vos actions. On s'est engagé à vous accorder un droit de suite donc ce n'est pas fini. La réflexion va continuer, on va mettre en place et on va expérimenter les propositions que vous que vous avez faites et il y aura un droit de suite chaque année pour vous dire où est-ce que l'on en est. Merci encore. »

M. le Maire : « Merci cher Jean-Pierre. Je n'ajouterai rien. Je reprends à mon compte tous les propos que tu viens d'avoir. Un immense merci et un grand bravo à toute l'équipe de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement. Affaire à suivre. On va procéder aux votes. »

V11202524 – Vœu relatif à la lutte contre l'isolement dans le 11^e arrondissement

Le Conseil du 11e arrondissement,

Vu la délibération 11.2025.11 du Conseil d'arrondissement en date du 1^{er} avril 2025 approuvant la création de l'Assemblée citoyenne du 11^e arrondissement ;

Vu la délibération 11.2025.070 du Conseil d'arrondissement en date du 26 mai 2025 adoptant la charte de fonctionnement de ladite Assemblée ;

Vu le vœu relatif à la lutte contre la solitude formulée par l'Assemblée citoyenne de Paris et présenté au Conseil de Paris des 1^{er}, 2, 3 et 4 juillet 2025 ;

Considérant la complémentarité des notions de *solitude* — ressenti subjectif, parfois choisi et momentané — et d'*isolement* — situation objective, involontaire et génératrice de souffrance ;

Considérant les impacts majeurs de l'isolement sur la santé publique, l'économie locale et la participation citoyenne ;

Considérant que l'isolement est en expansion, touche tous les âges, et concerne particulièrement les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes précaires et les aidants ;

Considérant les résultats de la dernière étude de l'APUR sur les liens sociaux dans le Grand Paris, qui met en évidence plusieurs facteurs de fragilité du capital social — notamment la mobilité résidentielle récente, le fait de vivre seul et l'âge jeune — renforçant significativement la probabilité de solitude et d'isolement ;

Considérant que cette même étude souligne que les 18–24 ans sont proportionnellement plus nombreux que les seniors à déclarer se sentir seuls, alors même qu'ils disposent en moyenne d'un réseau relationnel plus étoffé, ce qui indique que la jeunesse constitue en elle-même un facteur de vulnérabilité sociale ;

Considérant que le 11^e arrondissement présente précisément une sociologie marquée par ces fragilités :

- une forte proportion de jeunes, les 15–29 ans représentant environ un quart de la population ;
- une majorité de ménages composés d'une seule personne (près de 60 %), en grande partie des jeunes adultes et des seniors ;
- une mobilité résidentielle très élevée, notamment chez les 20–29 ans, dont 35 % résident dans l'arrondissement depuis moins de deux ans, accentuant les risques d'isolement et limitant l'ancrage territorial ;

Considérant que la convergence de ces indicateurs démographiques, sociaux et territoriaux caractérise une population jeune particulièrement exposée au risque d'isolement, avec des conséquences directes sur l'insertion professionnelle, la santé mentale, la participation citoyenne et l'accès aux ressources locales ;

Considérant que cette conjonction de mobilité élevée, de solitude résidentielle et de jeunesse constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale du 11^e arrondissement ;

Considérant que l'Assemblée Citoyenne du 11^e a choisi de travailler prioritairement sur la lutte contre l'isolement des jeunes, insuffisamment ciblés par les politiques publiques existantes ;

Sur proposition des membres de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement,

Émet le vœu que :

1 - La Mairie du 11^e arrondissement met en place une enquête-action de grande ampleur visant à mieux comprendre la nature, l'ampleur et les manifestations de la solitude chez les jeunes du 11^e et à évaluer la notoriété, l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs existants de lutte contre l'isolement des jeunes.

2 - La Mairie du 11^e arrondissement élabore, avec les jeunes, une campagne de communication qui leur soit spécifiquement destinée. Fondée sur les résultats de l'enquête, elle visera à valoriser les ressources locales à leur écoute et à favoriser leur intégration sociale. Sa conception s'appuiera sur une Assemblée citoyenne des jeunes, constituée dans un souci de représentativité, dont les membres co-construiront les contenus et seront indemnisés pour leur participation.

3 - La Mairie du 11^e arrondissement, en lien avec les acteurs de proximité, mène un travail de repérage des jeunes actifs ou étudiants nouvellement arrivés sur l'arrondissement afin de faciliter leur intégration dans la vie locale. En lien avec ce repérage, les membres de l'Assemblée Citoyenne émettent le vœu que la Mairie du 11^e arrondissement organise, deux fois par an, une journée conviviale d'accueil des nouveaux jeunes arrivants

4 - La Mairie du 11^e arrondissement renforce l'information des acteurs en lien avec les jeunes en développant une stratégie de communication dédiée, incluant un guide des ressources locales, une meilleure coordination entre acteurs éducatifs et territoriaux, et une présence accrue sur le terrain.

5 - La Mairie du 11^e arrondissement adapte la ville pour favoriser la sociabilité des jeunes. L'Assemblée Citoyenne du 11^e recommande d'adapter l'espace public et les équipements municipaux aux modes de sociabilité des jeunes, en développant des lieux gratuits, accessibles et conçus avec eux.

Sur le volet aménagement de l'espace public il s'agirait par exemple :

- d'intégrer davantage les usages et besoins des jeunes dans la conception des espaces publics.
- d'associer plus systématiquement les jeunes aux concertations sur l'aménagement urbain.
- d'expérimenter l'élargissement des horaires d'ouverture des espaces verts, notamment en été (ex. ouverture jusqu'à 22h dans le quartier Roquette).

Sur le développement de lieux dédiés aux jeunes dans chaque quartier, il s'agirait par exemple :

- De garantir la présence d'au moins un lieu identifié et appropriable pour les jeunes par quartier.
- D'optimiser les créneaux d'utilisation des équipements publics, notamment en soirée.
- De créer ou réaffecter des espaces dédiés (ex. ouverture en soirée de clubs seniors, espaces jeunes en médiathèques, élargissement des horaires d'activités sportives, culturelles ou de loisirs).

6 - La Mairie du 11^e arrondissement développe de nouveaux événements favorisant les liens sociaux entre habitants, en particulier entre générations.

M. le Maire : « Premier vote sur le vœu relatif à l'isolement des jeunes. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est donc adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Abstentions	0	NPPV	2
Nombre de votes exprimés : 28			
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

V11202525 – Vœu relatif à la mobilité dans le 11^e arrondissement**Le Conseil du 11e arrondissement,**

Vu la délibération 2021 DDCT 50 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 “portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d’une démocratie participative renouvelée”, approuvant dans son article 1er la création d’une assemblée citoyenne ;

Vu la proposition de la Maire de Paris permettant aux mairies d’arrondissement de créer des assemblées citoyennes locales ;

Vu la délibération 11.2025.11 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 1er avril 2025 approuvant la création de l’Assemblée Citoyenne du 11e arrondissement ;

Vu la délibération 11.2025.070 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 26 mai 2025 adoptant la charte de fonctionnement de l’Assemblée Citoyenne du 11e arrondissement ;

Considérant les membres de la première promotion de l’Assemblée Citoyenne du onzième arrondissement, mise en place au mois de juin 2025, et composée de 22 habitantes et habitants tirés au sort et représentant la diversité de la population parisienne ;

Considérant que, conformément à la délibération 11.2025.070 du Conseil du 11^e arrondissement, nous disposons de moyens pour se réunir, se former, interpeller les décideurs et peser sur la décision publique avec notamment la possibilité de déposer des vœux en Conseil d’Arrondissement ;

Considérant que tout utilisateur de la voie publique est d’abord piéton, que 53% des déplacements se font à pied dans Paris intramuros, et que les trottoirs sont des espaces exclusivement réservés aux piétons ;

Considérant que les derniers grands aménagements de la Ville de Paris et du 11e ont donné une place plus importante aux vélos qu’auparavant dont les utilisateurs ont doublé en un an ;

Considérant une tendance à la baisse de la circulation automobile dans Paris ainsi qu’une multiplication des moyens de transports alternatifs (trottinettes, EDPM, speed-bike etc.) ;

Considérant les chiffres de l’accidentologie à Paris, mettant en évidence l’implication récurrente des véhicules particuliers et utilitaires dans les accidents (3171 accidents de véhicules particuliers ou utilitaires), ainsi que des deux-roues motorisés (1876 accidents de 2 roues motorisés, également catégorie la plus impliquée dans les accidents contre les 4 roues) ;

Considérant la grande diversité des espaces (vélorue, rue aux enfants, zone de rencontre etc.) et des règles d’usage et du Code de la route associés, pouvant créer la confusion ;

Considérant une asymétrie d'information et un manque de communication quant aux rôles et devoirs de chacun dans l'espace public, notamment du Code de la Rue proposé par la première promotion de l'Assemblée citoyenne parisienne et voté par le Conseil de Paris en juillet 2023 ;

Considérant, les travaux engagés dès 2024 par la Mairie du 11^e en concertation avec les instances de démocratie locale (conseil des enfants, conseils de quartier et des seniors) pour promouvoir un Code de la rue ;

Considérant que la Préfecture de Police, en lien avec la Mairie du 11e, organise chaque année un village de la sécurité routière auquel sont conviés les écoles de l'arrondissement ;

Considérant les interventions de la Mission Prévention et Communication du Commissariat du 11e dans toutes les classes de CE2 de l'arrondissement pour sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques d'usage de l'espace public en tant que piéton ; interventions qui amènent à leur remettre à la fin de l'année en Mairie du 11e arrondissement un permis piéton ;

Considérant les actions mises en place par la Préfecture de Police à destination des collégiennes et des collégiens pour favoriser l'apprentissage des règles liées à la circulation à vélo ;

Considérant le manque d'effectif de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention au regard de leur mission de sécurisation de l'espace public ;

Considérant l'existence d'opérations « d'alternative à la sanction » menées par la Préfecture de Police en lien avec la Ville de Paris et avec l'accord du Parquet ;

Considérant qu'au regard de ces enjeux, nous avons choisi de travailler sur la thématique de la sécurisation de la cohabitation entre les différents usagers de la rue (piétons, cyclistes, automobilistes EDPM) ;

Considérant les différentes visites que nous avons pu réaliser en présence des services de la Ville : marche exploratoire sur la place de la Bastille et la rue du Chemin Vert et visite du Forum des Associations, des Sports et de la Vie Citoyenne du 11e ;

Considérant que pour mener à bien cette mission, quatre plénières ont été organisées par la Mairie du 11e arrondissement pour approfondir nos connaissances et nous permettre d'identifier les besoins dans ce domaine ;

Considérant les auditions complémentaires que nous avons menées : membres de deux des promotions de l'Assemblée citoyenne parisienne, élus de l'arrondissement (François Vauglin, Maire du 11e et Jean-Pierre Corsia, adjoint en charge de la démocratie, de la participation citoyenne et de la prospective) et de la Mairie de Paris (Patrick Bloche, Premier adjoint à la Mairie de Paris), agents de la Ville de Paris (Directrice Générale Adjointe Ressources du 11e, Directeur Général Adjoint Espaces Publics du 11e, Direction de la Police Municipale et de la Prévention, Direction de la Voirie et des Déplacements), ONG Démocratie Ouverte ;

Sur proposition de l'Assemblée Citoyenne du 11^e arrondissement,

Émet le vœu que :

1. Une approche pédagogique soit favorisée, dans le cadre d'une expérimentation qui pourrait ensuite être généralisée dans tout Paris, notamment par la mise en place :
 - D'actions d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des usagers de la rue (piétons, cyclistes, automobilistes, EDPM), telles que :
 - La réalisation d'une campagne de sensibilisation dans le 11e, déclinable dans tout Paris via les panneaux d'affichage de la Ville et sur les réseaux sociaux ;
 - L'intégration d'un module pédagogique en français et en anglais à la 1^{ère} utilisation de l'application Vélib.
 - La réalisation de stickers présentant les « règles d'or du vélo » (priorité absolue du piéton, respect des feux, le pied à terre sur le trottoir, etc), apposés sur les bornes existantes et sur les vélos en libre-service.
 - D'un renforcement des dispositifs complémentaires d'accompagnement à l'apprentissage des règles essentielles par les enfants :
 - Sur les déplacements piétonniers pour les élèves des écoles primaires de l'arrondissement.
 - Sur les déplacements des deux roues (vélos, trottinettes, EDPM etc.) pour les collégiens de l'arrondissement.
 - D'un stage citoyen proposé plus fréquemment par la Préfecture de Police aux piétons, vélos, usagers d'EDPM etc. pour annuler une contravention. Ce stage devra être organisé dans le mois de l'infraction commise, et non plus seulement une fois par an.
2. La signalisation routière dans l'arrondissement soit améliorée pour la rendre plus claire et intelligible, pour éviter les conflits d'usages, dans les limites du Code de la route. Dans le cadre d'une expérimentation qui pourrait ensuite être généralisée dans tout Paris, plusieurs travaux/opérations devront être entrepris comme par exemple :
 - La modification du système de feux de signalisation implanté sur les grands axes du 11e avec la mise en place de passages piétons à décompte, de feux décalés pour les vélos et de feux piétons-cycles.
 - Une réflexion sur le placement de la signalétique destinée aux vélos, pour améliorer la lisibilité des règles sur les pistes cyclables (marquages au sol peints ou lumineux, positionnement et dimensionnement des panneaux pour les rendre plus visibles).
3. Un bilan des usages des différents espaces hybrides (vélorue, zone de rencontre, rue aux écoles etc.) visant à mieux rendre compte des bénéfices et inconvénients de la création de ces nouveaux espaces soit réalisé. Sont à prendre en compte, le taux de fréquentation par type de moyens de transport, accidentologie, impacts du trafic sur les rues adjacentes type embouteillages, perception des riverains et commerçants.

4. L'aménagement et l'état des trottoirs soient améliorés, en vue d'accroître à la fois leur sécurisation et leur confort d'usage.
- Plusieurs types d'obstacles rendent certains trottoirs dangereux pour les piétons (racines d'arbres, stationnement motorisé, pistes cyclables, etc) et nuisent à leur accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il est essentiel que ces trottoirs soient régulièrement réparés et entretenus. Aussi, la levée des obstacles identifiés, notamment par les habitantes et habitants, doit faire l'objet d'une attention approfondie par les services de la Ville.
 - Le confort d'usage des trottoirs doit être davantage ciblé, au moyen par exemple du développement de mobilier urbain :
 - Favoriser l'implantation de nouveaux bancs et espaces de repos ;
 - Renforcer l'élagage des arbres à proximité des éclairages publics, pour optimiser leur utilité.
5. Ce vœu donne lieu à un droit de suite régulier et transparent, pour que l'Assemblée Citoyenne du 11e, et plus largement l'ensemble des habitantes et habitants puissent suivre sa mise en œuvre.

M. le Maire : « Vœu relatif à la mobilité, qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée, donc le vœu est aussi adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Abstentions	0	NPPV	2
Nombre de votes exprimés : 28			
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Mesdames et Messieurs de l'Assemblée Citoyenne, les deux vœux que vous avez présentés ont été adoptés. Il n'est pas fréquent d'avoir des applaudissements spontanés dans le Conseil d'arrondissement, mais ça valait bien le coup. Merci beaucoup. Vous pouvez évidemment rester jusqu'à la fin de la séance si vous le souhaitez. Nous enchaînons directement avec la communication sur les investissements d'intérêt local. »

Communication sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local 2026

M. le Maire : « Il s'agit des investissements qui sont à la main de la Mairie d'arrondissement et qui s'élèvent à 4.100.000 € pour 2026. Je donne la parole à Rosalie Lamin pour présenter cette communication. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Depuis 2010, le Maire d'arrondissement peut élaborer librement la programmation de travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire, au travers de deux enveloppes de crédits, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public.

Dans le cadre de ce dispositif, une communication annuelle au Conseil d'arrondissement est prévue, afin d'informer les élus des investissements qui ont été programmés par la Mairie du 11^e arrondissement.

Pour 2026, comme en 2025, les enveloppes d'Investissements d'Intérêt Local sont de 3.004.000 € pour les équipements de proximité, et de 1.099.500 € pour l'espace public, soit 4.103.500 € au global.

S'agissant de l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité :

- 1.818.000 € (soit environ 60 % de l'enveloppe) seront consacrés à l'entretien des bâtiments scolaires. Comme tous les ans, cela permettra de financer notamment des travaux de :
 - Modernisation des « clos et couvert » dans les écoles : menuiseries et toitures (670.000 €)
 - Modernisation des sanitaires et des locaux dans diverses écoles (320.000 €)
 - Cour Oasis de l'école maternelle 111 avenue Parmentier (350.000 €)
- 376.000 € (soit 13%) seront affectés aux crèches, dont 130.000€ pour la rénovation des plans de change et de travail de l'établissement multi-accueil Bullourde.
- 470.000 € (soit 16%) seront consacrés aux équipements sportifs de l'arrondissement, dont 350.000 € pour la réfection du gymnase Philippe Auguste (parquet et murs).
- 185.000 € seront consacrés aux bâtiments culturels, et particulièrement pour la bibliothèque Violette Leduc (section jeunesse et travaux d'étanchéité).

S'agissant de l'enveloppe dédiée à l'espace public :

- 999.500 € seront consacrés à des travaux de voirie, dont près de 500.000 € pour la transformation de la rue Neufchâteau en rue aux enfants
- 300.000 € seront dédiés à la transformation de la rue Merlin en rue aux enfants.
- 50.000 € pour les études de la rénovation du square Jean Allemane.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci chère Rosalie. Je ne vois pas de demandes de parole. Il s'agit d'une communication, le conseil est informé. Merci beaucoup. »

2025 DASCO 152 – Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat/Ministère de l'Education Nationale

M. le Maire : « Nous commençons avec la délibération DASCO 152. Il s'agit de la participation de la Ville de Paris aux décharges des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes. Je laisse la parole à Jérôme Meyer. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Cette délibération est très attendue, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer dans cette instance, notamment sous forme de vœu. Les directeurs d'école à Paris sont déchargés intégralement à partir de 5 classes (12 classes au niveau national) et partiellement en-dessous de 5 classes. Cette particularité est historique, c'est une richesse. Je dis qu'elle est historique car elle date de bien avant les années 80. Jusqu'à cette période, il y avait des auxiliaires de la Ville qui intervenaient dans les classes pour suppléer ou remplacer les directeurs d'école qui étaient déchargés. En 1982, il a été décidé que les directeurs d'école soient

intégralement rémunérés statutairement par l'Education Nationale et que la Ville de Paris donne une subvention pour compenser financièrement cette décharge d'enseignement.

Dans le cadre de cette présente délibération, nous présentons un projet de convention entre la Ville de Paris et l'Education Nationale qui permettra de renouveler cet engagement pris de longue date et porté par l'ensemble des majorités qui se sont succédées à Paris, qu'elles soient de Droite ou de Gauche. Cette convention prévoit notamment que la Ville de Paris compensera pour l'ensemble des écoles parisiennes le paiement des salaires des directeurs d'école déchargés, à hauteur de 12 millions d'euros. Je tiens à le mentionner, cette convention a été très fortement portée par la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et travaillé avec Patrick Bloche, Premier adjoint à la Maire de Paris, et le directeur de cabinet de la Ministre de l'Education Nationale de l'époque.

Je me réjouis d'autant plus de présenter cette délibération car elle est très attendue par nos directeurs d'école et elle répond clairement au souhait de la Ville de Paris de soutenir nos écoles et nos directeurs d'école dans leurs missions au quotidien de coordination pédagogique et d'animation des équipes et dans leur capacité à porter les missions essentielles que sont celles de l'école à Paris et dans notre arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joséphine Lanfranchi. »

Mme LANFRANCHI : « Merci. Je souhaitais m'inscrire sur cette délibération parce que je sais qu'elle était très attendue par les directeurs et directrices d'école. Pour avoir fait les derniers conseils d'école, il n'était pas certain que cette délibération aboutisse. Je tiens à saluer le travail de Patrick Bloche et de la Maire de Paris, et aussi celui de Jérôme pour avoir tenu bon et pour avoir maintenu le combat pour arriver à cette mesure qui était très attendue car on sait que les directrices et directeurs d'école à Paris sont très sollicités sur toutes les mesures administratives et le travail de coordination d'équipe. Je pense que cette mesure rendra jaloux d'autres directrices et directeurs d'école hors Paris. En tout cas, je voulais saluer cette délibération et on pourra en informer les directrices et directeurs qui s'en féliciteront. Merci à vous. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Bénédicte Dageville. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé cher Jérôme, cette délibération a pour but de présenter les éléments que la Maire de Paris est prête à signer pour qu'une convention avec l'Etat existe. Pour que soit préservé le régime des décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes, il faut être deux, c'est-à-dire la Ville de Paris et l'Etat. Aujourd'hui, il me semble que la communauté éducative est toujours en attente d'une réponse claire et officielle de l'Etat sur cet accord et sur ses aspects juridiques et financiers. Dans cette attente, nous voterons bien sûr cette convention telle qu'elle est proposée, parce que nous y sommes très attachés.

Cependant, je note que cette convention est proposée pour une durée de trois ans, ce qui nous semble un premier pas, mais une durée peut-être insuffisante parce que quand on est fonctionnaire, quand on endosse un poste de direction, on se projette bien sûr plus loin que trois ans et on met en place des mesures qui vont beaucoup plus loin que ce délai. Donc nous souhaiterions qu'au-delà de cette convention, on puisse envisager des décharges de direction de manière plus pérennes. Je pense que la démonstration n'est plus à faire sur l'aspect fondamental de ces décharges pour concourir au bon fonctionnement des écoles publiques et à l'accompagnement des familles, des élèves, à l'accompagnement pédagogique du travail de qualité qui est fourni au quotidien par les enseignants et enseignantes.

Vous l'avez rappelé, la décharge totale est une spécificité parisienne, issue d'un héritage historique. Elle est financée par la Ville, mais ce qu'il faut bien dire, c'est qu'elle bénéficie très largement à l'Etat. Chère Joséphine Lanfranchi, vous avez dit que d'autres écoles étaient jalouses, je pense qu'elle devrait même être étendue à toutes les écoles sur le territoire national et être prise en charge par l'Etat. En menaçant de supprimer les décharges de direction à Paris, les gouvernements de mesdames Borne et Dati ont voulu, comme toujours, niveler par le bas, et ce que nous préférierions, c'est un alignement par le haut.

Pour bien fonctionner, une école a besoin d'un directeur ou directrice qui dispose de temps pour les tâches administratives, mais aussi pour le suivi pédagogique et pour accompagner chaque élève. Je vous donne un seul exemple sur une question qui est très importante dans la communauté éducative : la question du harcèlement scolaire, qui est devenu un sujet majeur dans notre société. Comment est-ce qu'on le prend à bras le corps ? On pourrait faire comme le gouvernement, avec un questionnaire anonyme que les élèves remplissent puis qui finit dans un tiroir, on ne peut même pas savoir quels sont les élèves qui ont exprimé un mal-être et on continue à enseigner comme d'habitude. Ou bien, on peut dire qu'on augmente le taux d'encadrement et les adultes qui sont auprès des enfants et des élèves dans les écoles. Par exemple, à Paris, le fait que les directeurs et directrices soient déchargés de classe à partir de cinq classes leur permet donc d'avoir des entretiens individuels avec les élèves, de pouvoir en prendre soin, d'avoir un temps d'écoute de qualité en dehors de la classe, puisque les enseignants et enseignantes sont par définition tout le temps en charge de classe. Cet exemple seul suffit à montrer à quel point c'est important et à quel point nous sommes attachés au régime des décharges de direction à Paris, mais aussi dans toutes les écoles si cela pouvait être possible, pour nos collègues qui enseignent en Seine-Saint-Denis et sur l'ensemble du territoire national. Nous voterons donc pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nour Durand-Raucher. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci. Je m'associe entièrement à ce que vient de dire Bénédicte Dageville. Nous avons un problème avec l'Etat qui n'a pas répondu pour l'instant et dont on ne sait pas s'il va aller au bout. Donc nous, côté Ville, nous faisons ce que nous pouvons parce que nous savons à quel point c'est essentiel pour un suivi personnalisé des élèves, pour arriver à avoir une vision globale de ce qui se passe dans l'établissement à la fois pour le corps enseignant et pour les élèves. C'est nécessaire et ça améliore la qualité de l'école publique. Nous sommes très inquiets de savoir que l'Etat n'a toujours pas répondu positivement. C'est quelque chose qui doit être généralisé parce que c'est essentiel pour nos écoles et donc pour nos enfants. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres inscrits sur la délibération. Un point de Jérôme Meyer. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Non seulement je partage l'idée qu'il faut étendre cette mesure à toute la France, mais je tiens aussi à préciser que la rédaction de cette convention a été faite en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale. Par contre, et là où vous avez raison, chers collègues, cette convention a été faite avant le changement de gouvernement. Cet été, des travaux et des échanges ont eu lieu et nous attendons la réponse de l'Etat, mais je pense que nous, au niveau de la Ville de Paris, nous pouvons tous la voter. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. Alors qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. Merci pour les enseignants et les directeurs/directrices d'école qui seront sensibles à cette unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

* * * * *

M. le Maire : « Pour les quatre prochaines délibérations, je vais me retirer de la séance, ne pas prendre au vote et laisser la présidence à Rosalie Lamin car, concernant les trois premières (2025 SG 36 - SG 45 – SG 47), je suis membre du conseil d'administration de la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain (CPCU). La délibération 2025 DU 217 concerne une vente à la Foncière Paris Commerce et je suis le vice-président de la SEM Paris Commerces. Donc Rosalie Lamin va présider la séance et je reviendrai après les délibérations. »

*À 19h40, M. François VAUGLIN sort de la salle
et la séance est présidée par Mme Rosalie LAMIN, Première Adjointe au Maire du 11^e*

2025 SG 36 – Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

2025 SG 45 – Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

2025 SG 47 – Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

Mme LAMIN : « La première délibération concerne le renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur et la création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire, la SEMOP. La deuxième délibération concerne la garantie d'emprunt à accorder à la SEMOP pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur, et la troisième concerne l'autorisation de conclure les actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur. Je donne la parole à notre collègue Dominique Kielemoës qui va nous présenter ce projet. »

Mme KIELEMOËS : « Merci Mme la Maire. Je suis désolée, je risque d'être un petit peu longue mais c'est un sujet extrêmement important et c'est pourquoi la plupart des groupes se sont inscrits pour réagir.

La Ville de Paris engage le renouvellement de la concession du réseau de chaleur, infrastructure stratégique pour sa transition énergétique, et pour répondre aux objectifs de son nouveau Plan Climat. En effet, ce nouveau Plan Climat prévoit de diviser par deux les consommations d'énergie et d'atteindre 45% d'énergies renouvelables en 2030. Dans ce cadre, le réseau de chaleur de devra

atteindre 75% d'énergies renouvelables à cette échéance, puis 100% en 2050. Ces objectifs impliquent des investissements importants pour verdir, développer, moderniser le réseau.

Le concessionnaire en charge actuellement est la CPCU, concessionnaire depuis 1927 donc depuis 98 ans. La Ville a souhaité intégrer la production de chaleur dans la concession alors qu'aujourd'hui la Ville est uniquement associée à la distribution. La Ville a souhaité recourir à une délégation de service public confiée à une société d'économie mixte à opération unique, dite SEMOP, sous forme d'une concession d'une durée de 25 ans après une analyse poussée de l'ensemble des modes de gestion envisageables dont la régie. Cette SEMOP portera les missions d'exploitation et de commercialisation du service public. Pour réaliser ces missions, elle s'appuiera principalement sur le personnel transféré depuis le concessionnaire sortant. En résumé, le nouveau concessionnaire reprendra le personnel de la CPCU. Cette création d'une société d'économie mixte permettra à la Ville de mieux maîtriser en tant que collectivité parce qu'elle deviendra actionnaire. Elle aura une meilleure vision globale et un pilotage partenarial du service public ainsi qu'un ancrage local des investissements via des dividendes partiellement réinvesties sur le territoire.

Le Conseil de Paris a également approuvé en mars 2023 la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de la future SEMOP. L'avis d'appel public à concurrence a été lancé le 12 septembre 2023. Je rappelle également que c'est depuis 2018 que la Ville de Paris a lancé des réflexions en vue du renouvellement de cette concession et qu'en décembre 2021 le Conseil de Paris s'est prononcé également pour le principe de la délégation de service public sous la forme d'une société d'économie mixte. Donc ce n'est pas un projet qui date d'hier, mais depuis le début de la mandature.

Cet appel à projet a abouti et deux concurrents ont répondu, la CPCU ENGIE et Dalkia–Eiffage–RATP Solutions Ville. À l'issue de cette consultation et l'analyse des dossiers, c'est le groupement Dalkia–Eiffage–RATP Solutions Ville qui a été choisi. Ces deux offres ont été évidemment examinées par tous les services techniques et administratifs et par la Commission de déontologie. Pourquoi Dalkia–Eiffage–RATP Solutions Ville l'a emporté ? Pour quatre arguments :

- Le verdissement du mix énergétique. Effectivement en 2034, nous aurons 76 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique basé sur la géothermie, sur le SYCTOM, sur une centrale de production à Vitry et une à Saint-Ouen basée sur la biomasse bois.
- Dalkia s'est engagé sur la garantie des prix, sur une sécurisation des tarifs en se libérant le plus rapidement possible du gaz. Depuis la guerre en Ukraine depuis bientôt 4 ans, les prix du gaz ont flambé.
- La création de la SEMOP, société d'économie mixte qui va permettre à la Ville d'avoir une minorité de blocage. Cette nouvelle organisation va permettre de racheter les centrales existantes à la CPCU et la Ville sera propriétaire des nouvelles centrales.
- La reprise des personnels, qui importait beaucoup à la Ville.

C'est un contrat énorme puisque c'est un contrat à 15 milliards d'euros. C'est un contrat pour lequel il y aura un tuilage d'un an puisque la concession de la CPCU, qui se terminait en décembre 2024, avait été prolongé de deux ans jusqu'en décembre 2026 en raison du Covid et de la guerre en Ukraine. Il y aura donc une année de tuilage entre la CPCU et le nouveau concessionnaire Dalkia, en espérant que tout se passera bien. Il y aura beaucoup de travaux parce qu'il faut aussi garantir tout l'approvisionnement, la production et la distribution d'une éventuelle crue importante, donc il faut sécuriser les zones inondables. Il y aura huit nouvelles centrales à la géothermie mais les travaux de centrale géothermique sont des travaux rapides (environ 3 mois) et qui sont invisibles par la suite. C'est donc un travail d'analyse qui a été lancé depuis 2018 et qui

a abouti ici en décembre 2025. Dans le rapport de 18 pages, il y a des mesures dites « Muraille de Chine » pour qu'il n'y ait absolument aucune information qui passe depuis l'analyse du projet jusqu'à ceux qui étaient dans le conseil d'administration de la CPCU.

Les critères d'analyse des offres étaient :

- la qualité technique et environnementale (40%)
- la compétitivité et la viabilité économique et financière de l'offre (35%)
- les engagements contractuels et juridiques pour la performance du service public (15%)
- la qualité des relations avec les abonnés, les usagers et le concédant (10%).

Pour la performance environnementale et technique, la proposition du groupement Dalkia–Eiffage–RATP Solutions Ville a été jugée très bonne. Pour l'exploitation du service et l'organisation des moyens, la proposition du groupement a été jugée bonne. Sur la compétitivité, la structure tarifaire, leur proposition a été jugée très bonne, et bonne sur la cohérence et la fiabilité du plan d'affaires, très bonne sur la pertinence et la viabilité financière, bonne sur les modifications du contrat de concession, très bonne sur la gouvernance et l'organisation de la SEMOP, et très bonne sur la relation avec les abonnés, les usagers et le concédant. Tout cela vous explique le choix porté sur ce nouveau concessionnaire.

J'espère avoir été la plus complète possible sans être trop longue et je ne doute pas qu'il y aura des questions. »

Mme LAMIN : « Merci Dominique Kielemoës. C'était assez concis, assez précis. Pour continuer le débat, je donne la parole à Nour Durand-Raucher. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci Mme la Maire. Merci Dominique pour cet exposé. Donc il y a trois enjeux majeurs. Il y a évidemment l'enjeu écologique, comment arrive-t-on à avoir une consommation énergétique qui diminue ? Pour l'usage des énergies de récupération et des énergies renouvelables, c'est effectivement un projet qui est particulièrement important puisqu'il va nous permettre de consommer moins. Un réseau qu'on n'entretient pas correctement est en réalité un réseau où il y a des déperditions d'énergies très importantes. Donc tout ça va nous permettre vraiment d'investir pour, à la fin, pouvoir chauffer un équivalent de 4500 logements. On parle de quelque chose d'absolument massif, de l'un des plus gros réseaux au monde. Donc sur l'aspect écologique, il est extrêmement important d'avoir ce contrat de concession. D'ailleurs, il n'est voté que maintenant parce qu'il a fallu étudier tous les paramètres en long, en large et en travers pour vraiment ne rien louper car le sujet est complexe.

Il y a aussi un enjeu qu'on oublie trop souvent, celui de l'indépendance énergétique. La géothermie signifie aussi que nous serons maîtres de l'énergie que nous fabriquons ici et c'est absolument essentiel. Enfin, il y a un enjeu de coût qui apparaît réduit et l'un des principaux enjeux des négociations, c'est de permettre aux Parisiennes et Parisiens d'arrêter de voir les prix de l'énergie s'envoler, ou en tout cas espérer que l'augmentation se fasse à un rythme infiniment plus soutenable.

Evidemment, nous appelons à voter cette délibération qui est le fruit d'un travail nécessaire sur un contrat gigantesque et technique qui a commencé quasiment au début du mandat. La meilleure des deux offres reçues apparaît être celle de Dalkia–Eiffage–RATP Solutions Ville car c'est celle qui permet d'avoir le moins de consommation énergétique. Ce n'est pas la même énergie de récupération qui était proposée dans l'autre cas. De plus, il y avait une prévision d'augmentation de la capacité de la combustion, ce qui signifiait produire plus de déchets. Or, on sait très bien

qu'il faut produire aujourd'hui moins de déchets et qu'il faut de manière générale moins gaspiller, moins dépenser, moins consommer d'énergie. Et c'est ce que nous pouvons faire aujourd'hui grâce à cette délibération, qui est en réalité l'une des plus importantes que nous aurons pu voter à ce Conseil. Merci. »

Mme LAMIN : « Merci. Nour Durand-Raucher. Jean-Christophe Martin souhaitait prendre la parole. »

M. MARTIN : « Merci Mme le Maire. Ce sont trois délibérations lourdes, complexes, techniques qui vont être largement débattues en Conseil de Paris. Nous avons un certain nombre d'objections et de questionnements quant à ce contrat de concession :

- D'un point de vue environnemental, alors que la Ville annonce un mix énergétique de 77% en faveur des énergies renouvelables en 2050, on ne peut qu'être sujet au doute en raison de la non-atteinte récurrente des objectifs fixés par la Ville dans les Plans Climat. On en a parlé lors du Plan Climat précédent. Et pour répondre à ce besoin, le nouveau contrat détaille des projets, de nouveaux apports d'énergies renouvelables mais sans modalités concrètes de financement et sur des solutions concrètes d'application qui ne sont pas détaillées.
- Du point de vue financier, l'offre induit un niveau tarifaire moyen sur la durée du contrat d'environ 131 € du MWh hors taxe, une baisse tarifaire de 69% pour les usagers existants à l'entrée du nouveau contrat, ça laisse rêveur, mais sans préciser les modalités d'évolution des tarifs dans le temps et de réindexation chaque année, ce qui est quand même un élément majeur qui vient manquer.
- Sur l'équilibre économique, ce sont tout de même 3,4 milliards d'investissements qui vont devoir être produits assez vite pour atteindre les objectifs. En recette, les tarifs baissent forcément par rapport à l'ancien contrat puisque vous vendez moins cher. Les subventions pouvant être reçues seront naturellement insuffisantes. D'ailleurs, la Ville reconnaît que ces hypothèses dans le plan de financement sont très ambitieuses. On sait ce que ça veut dire. Donc d'où vient cet autofinancement et ces fonds propres ? Quelle est la part de financement bancaire, donc de dette, et à quel point les finances de la Ville seront mobilisées ?

Ce sont quelques aspects saillants de ce contrat de concession qui restent à définir, à débattre. Donc dans l'attente, nous voterons contre ces trois délibérations. »

Mme LAMIN : « Je donne ensuite la parole à Bénédicte Dageville. »

Mme DAGEVILLE : « Merci beaucoup chère collègue. Nous voterons pour ces trois délibérations parce qu'elles dressent une perspective positive pour le réseau de chaleur urbain de la ville. Je soulignerai certains points :

- C'est une bonne nouvelle du point de vue environnemental, vous l'avez souligné, chers collègues de la majorité, puisque le réseau de chaleur va permettre un verdissement du mix énergétique.
- C'est également une bonne nouvelle parce qu'il y a une meilleure maîtrise publique qui est permise par la création d'une SEMOP. Le nouveau contrat permet donc une meilleure intégration de la Ville de Paris pour piloter le réseau de chaleur.
- Grâce à une meilleure maîtrise des tarifs pour les usagers et usagères dans le cadre de ce nouveau contrat, les tarifs devraient baisser notamment pour les logements. C'est une bonne

nouvelle parce qu'on est dans un contexte où les prix de l'énergie sont pensés par des mécanismes de marché qui laissent beaucoup de foyers en situation de précarité énergétique.

- Autre objectif fixé également dans ces délibérations, l'extension du réseau et du raccordement de davantage de bâtiments, notamment de logements, notamment dans les arrondissements du nord de Paris où une majorité des logements sociaux n'est pas encore raccordée à ce réseau. Donc c'est aussi une perspective que nous voyons d'un bon œil.
- Autre point très important, c'est la garantie du statut des personnels. Du côté du groupe Communiste, nous nous étions attachés au fait que les personnels qui étaient agents de la CPCU soient repris dans la future SEMOP en maintenant leur statut, qui est celui des IEG. Et bien évidemment, nous nous félicitons aussi que le statut des IEG puisse être garanti également pour les futurs salariés.

Enfin, je voudrais souligner le fait que ces délibérations permettent aussi une meilleure concertation avec les communes voisines. Nous avons proposé que les collectivités impliquées dans le réseau de chaleur urbaine puissent être davantage associées à ce qui est proposé, et c'est cette perspective qui se dessine dans ces délibérations. Donc nous les voterons favorablement. Je vous remercie. »

Mme LAMIN : « Merci Bénédicte. Dominique Kielemoës pour répondre. »

Mme KIELEMOËS : « Merci Mme la Maire. Tout d'abord merci Nour pour avoir mentionné la baisse de la consommation parce que c'est très important. J'ai voulu aller vite et j'ai omis cet aspect extrêmement important et l'augmentation très importante du nombre d'utilisateurs qui vont bénéficier des services de ce nouveau concessionnaire et de la SEMOP. Merci bien sûr Bénédicte pour la confiance du groupe Communiste, je pense que les trois groupes de la majorité ont été associés étroitement à l'analyse des offres.

Monsieur Martin, vous ne serez pas surpris, je ne vais pas vraiment vous féliciter. Effectivement, l'écologie coûte cher. Effectivement, il va falloir financer tout ça par l'emprunt. Effectivement, à partir du moment où l'on estime que la planète est plus importante que l'économie simplement financière, il y aura l'engagement du concessionnaire, il y aura l'engagement de la Ville et il y aura un emprunt, c'est clairement annoncé.

Quant à l'évolution du prix, vous êtes gentil mais qui aurait prédit que la Russie déclarerait la guerre à l'Ukraine il y a quatre ans ? Est-ce que vous savez ce qui va se produire à Paris, en France, en Europe ou dans le monde dans un ou cinq ans ? Nous essayons de préparer l'avenir et de pas rester sur des positions bloquées et souvent réactionnaires. »

Mme LAMIN : « Merci chère collègue. Avant de procéder au vote, je vous informe que Jérôme Meyer donne pouvoir à Luc Lebon. Passons au vote des trois délibérations. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui s'abstient ? Guillaume Poitoux. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	1	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 28			
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DU 217 – Vente à la Foncière Paris Commerces de locaux commerciaux situés 31 et 33 rue Notre Dame de Nazareth (3^e) et 230 boulevard Voltaire (11^e)

Mme LAMIN : « La délibération 2025 DU 217 n'a pas d'inscription, mais François Vauglin ne prendra également pas part au vote de celle-ci. Nous passons donc directement au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

* * * * *

À 20h05, retour de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e, qui préside la séance.

2025 DU 240 – Signature de l'acte de résiliation anticipée du bail conclu avec la RATP concernant le site 14-18 rue Pelée et 13-15 allée Verte (11^e)

M. le Maire : « Merci chère Rosalie. Nous continuons l'ordre du jour avec la délibération 2025 DU 240. C'est Luc Lebon qui va la rapporter. Il s'agit d'un accord avec la RATP concernant des locaux sportifs situés rue Pelée et allée Verte. »

M. LEBON : « Tout à fait. Derrière cette délibération un peu technique sur la résiliation d'un bail, se cache en fait toute la volonté de la Mairie de Paris et celle du 11^e de maintenir et de développer la pratique sportive dans notre arrondissement. Vous connaissez toutes et tous le déficit structurel d'équipements sportifs dans le 11^e, cela a fait l'objet de plusieurs échanges au sein de notre assemblée. Avec l'absence de perspectives, notamment depuis l'abandon du projet de gymnase et de TEP sur le boulevard de Ménilmontant, on se réjouit tous du lancement du programme de reconstruction du gymnase Berlemont qui est très attendu. »

Dans ce cas particulier, l'Union Sportive Métropolitaine des transports, dite US Métro, était un club affilié au comité social d'entreprise de la RATP. La RATP mettait à la disposition de la section de ping-pong une salle polyvalente qui appartenait à la Ville et qui était située au 12-13 allée Verte. La RATP a malheureusement souhaité se désengager et donc de ne plus assumer la location et la mise à disposition de ce local à l'association, ce qui mettait en péril toute l'activité de l'association qui est quand même un club de ping-pong important. Il regroupe 240 adhérents dont une grande majorité dans le 11^e, avec 70 enfants en plus. Ils avaient mis en place des activités de sport-santé particulièrement intéressantes, notamment à destination de malades d'Alzheimer ou de Parkinson. Nous avons souhaité prendre rapidement les choses en main pour permettre le maintien de cette activité qui nous semble essentielle. Vu la difficulté et l'impossibilité pratique de la relocaliser dans le 11^e compte tenu du déficit d'équipements, le choix était fait de reprendre ce local.

La RATP se désengageant, le bail va être résilié pour pouvoir maintenir cette activité. Dans un premier temps, il y aura une convention temporaire, mais on travaille d'ores et déjà avec l'association et le club pour maintenir l'activité à long terme, sous une forme juridique qui est en discussion, et de construire ensemble un projet sportif utile pour les adhérents, pour les habitants du 11^e, et qui s'inscrit aussi dans nos dispositifs cibles, notamment Paris Sport Vacances ou Paris Sports Seniors à destination des enfants et des seniors qui sont des publics qu'on vise pour développer l'activité sportive. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Luc Lebon. Joséphine Lanfranchi s'est inscrite. »

Mme LANFRANCHI : « Merci. Merci Luc pour la présentation de cette délibération. Cela ne fait pas de mal de faire un peu de pédagogie parce que derrière des termes pas toujours compréhensibles sur la résiliation anticipée du bail conclu avec la RATP concernant une adresse, il y a des implications concrètes. Ici, cela permet notamment à des jeunes de pouvoir continuer à faire du ping-pong. On en parlait tout à l'heure, l'isolement des jeunes est un sujet majeur et le sport peut y remédier. Je tenais à souligner cette délibération qui – ça ne saute pas aux yeux quand on la lit – vise à lutter contre l'isolement des jeunes en proposant des activités sportives. C'est un sujet quotidien de jeunes qui viennent nous voir, avec Luc, pour nous demander des locaux pour faire du sport et malheureusement on en est sous-doté. Donc je remercie l'intervention de la Ville en faveur du sport pour nos jeunes. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention, cela ne nécessitait pas de réponse. Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 390 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

M. le Maire : « Adrien Tiberti pour présenter. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je vais rapporter sur la DLH 390 et uniquement celle-là puisque c'est sur celle-là que l'opposition s'est inscrite. J'ose espérer que l'intervention de la Droite ne portera que sur cette intervention. En tout cas, vous le savez, je ne suis pas un beatnik, je respecte l'ordre du jour. Je vais vous parler de cette délibération qui est une délibération technique sur l'évolution de garanties d'emprunt au fur et à mesure de la mise en route des opérations. Parfois, les montants de garanties d'emprunt que nous avons votés sont appelés à évoluer dans le temps, entre le moment où les opérations sont programmées et le moment où les fonds sont appelés. C'est le cas pour l'opération de rénovation du 31 rue Chanzy.

Il s'agit d'une opération complexe puisque cette adresse court côté rue Chanzy et côté boulevard Voltaire. C'est un immeuble de logement dans lequel les étages inférieurs côté boulevard Voltaire

sont occupés par un CFA. Il y a donc des enjeux complexes de rénovation parce qu'il y a la partie logements que nous rénovons, en appui à la RIVP, et les parties qui sont gérées par le CFA. Cette opération complexe a pris du temps, les garanties d'emprunt évoluent, donc pour permettre la poursuite de cette opération, je vous demande de voter les nouvelles garanties d'emprunt. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe Martin. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Cette délibération, cela a été dit, est une délibération technique qui vise à accorder, réitérer, modifier des garanties d'emprunt. L'encours total des prêts concernés, mentionné dans le dossier de synthèse, est de plus 261 millions d'euros dont 1,4 millions pour la rue de Chanzy. Cela s'inscrit dans une mécanique qui est désormais massive : la Ville garantit systématiquement l'endettement des bailleurs sociaux, en particulier celui de la RIVP qui est déjà extrêmement élevé. Et ces garanties d'emprunt, c'est une dette hors bilan pour la Ville de Paris. Pour ceux qui ne sont pas familiers, cela signifie que ce n'est pas une dette présentée en dette, c'est une dette présentée en annexe. On met juste un petit mot pour dire qu'on a donné des engagements. Le volume total de dette de la Ville de Paris atteint quand même plus de 12 milliards d'euros en 2026, c'est-à-dire plus que les recettes, dont 80 % au profit du logement social. Nous sommes dans un contexte de finances municipales dégradées, avec une dette directe pouvant atteindre les 9,9 milliards d'euros en 2025, on est au-delà de ce qu'on touche en recettes. Ces engagements sont devenus un risque financier que la Ville ne peut plus ignorer. Ils imposent à la Ville de devoir couvrir en cas de défaut, dans une période où les bailleurs sociaux sont eux-mêmes très fragilisés avec l'inflation des coûts des travaux, les impayés, les dépenses de rénovations énergétiques, l'incapacité à assumer les effets des loyers capitalisés.

En réitérant ces garanties d'emprunt, la Ville poursuit donc une politique qui aggrave sa vulnérabilité financière, limite sa capacité d'investissement et entretient une dépendance structurelle des bailleurs à la dette. Cela va à rebours d'une gestion prudente. C'est pourquoi nous voterons contre.

Et pour faire plaisir à Adrien, puisque je considère que ça ne sert à rien de multiplier les interventions, juste quelques mots sur les deux délibérations DLH qui suivent. Concernant le projet 2025 DLH 428, cela va vous surprendre, on va voter pour et je dirais même chapeau pour ce programme qui est pour une fois un véritable programme de création de logements. On convertit un ancien garage en logements donc ça crée des logements là où il n'y en avait pas. 48 logements de plus dans le 11^e arrondissement, c'est une bonne chose. Il y a un équilibre somme toute assez relatif entre les différentes catégories de logement : 13 PLAI, 15 PLUS, 10 PLS. Il y a 10 LLI (logement locatif intermédiaire). Donc franchement, chapeau pour ce programme. J'aurais aimé en voir bien plus durant la mandature.

À rebours, il y a le projet 2025 DLH 437 qui est exactement l'extrême opposé. On vient à nouveau préempter et faire du logement social dans un IRIS (Ilots Regroupés pour Information Statistique) de l'APUR, c'est-à-dire un pâté de maison où il y a déjà 55 % de logements sociaux. Bravo la mixité ! On récupère un immeuble qui est en bon état, c'est mentionné dans le dossier de synthèse : au regard des travaux de réhabilitation récents menés par le propriétaire actuel, il n'est prévu que des travaux de relocation des logements. Donc l'intérêt de la préemption est plus que limité, avec un programme fortement déséquilibré. Donc nous voterons contre cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'inscription sur la DLH 390 ? Je n'en vois pas. Adrien pour répondre. »

M. TIBERTI : « Oui, quelques mots M. le Maire. Je suis toujours surpris de recevoir des leçons de bonne gestion par le représentant local de Mme Dati qui siège dans un gouvernement qui a fabriqué 1000 milliards d'euros de dette supplémentaire dans ce pays ces neuf dernières années. 1000 milliards d'euros de dettes supplémentaires au niveau de l'Etat et c'est votre bilan. Vous n'avez pas à nous donner de leçons de bonne gestion.

Par ailleurs, vous omettez systématiquement de dire que la dette de la Ville est fabriquée par nos investissements. La dette de la Ville accroît chaque fois le patrimoine de la Ville parce que quand nous investissons dans le logement social, nous sommes propriétaires des immeubles que nous achetons. Nous augmentons le patrimoine alors que la dette de l'Etat, ce sont des fonds perdus, c'est systématiquement de l'argent donné au marché financier. Mme Mouysset-Nozerand, vous êtes de Droite, vous n'êtes pas censée interrompre les gens de façon impolie. Normalement, on laisse les autres parler. Vos leçons de bonne gestion, vous vous les gardez. De plus, vous nous dites que les bailleurs sont fragilisés. Mais qui a fragilisé les bailleurs, si ce n'est le gouvernement auquel votre candidate appartient. Ils ont été fragilisés par la politique du gouvernement parce qu'ils ont rackettés les bailleurs par la baisse d'autorité des APL compensés obligatoirement par les bailleurs. C'est ça la réalité.

Et puisqu'il s'agit d'une garantie d'emprunt pour un projet de rénovation, je vais encore vous démontrer que vous n'avez pas à nous donner de leçons en matière de politique de logement. Votre candidate passe beaucoup de temps à faire des petites vidéos, libre à elle. Dans l'une de ces vidéos, elle est allée dans un immeuble de logement social. L'appartement qu'elle visitait était dégradé et ça lui a permis de développer l'idée que nous ne finançons pas assez la rénovation du parc social de la Ville. Dans cette vidéo – c'était son libre choix – elle a dit : « Rassurez-vous, avec moi, la Ville consacrera 100 millions d'euros par an à la rénovation du parc social ». Soit une division par trois du budget actuel. En effet, la Ville de Paris dépense 300 millions d'euros par an pour la rénovation du parc social. Donc votre candidate ne travaille pas, ni au Ministère de la culture, ni sur la préparation de sa candidature à la Ville de Paris. Je suis désolé de vous le dire, mais pour la soutenir, vous êtes obligés de tomber dans une démagogie qui vous déshonore.

Vous êtes content de la DLH 428, je suis content. Que se passe-t-il sur la DLH 437 ? Le bailleur CDC Habitat vend son parc, c'est le point de départ. CDC Habitat, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, est donc le bailleur social de l'Etat. Un certain M. Jeanbrun, collègue de Mme Garnier à la Région, Ministre du Logement, a donc autorisé le bailleur de logement social de l'Etat à vendre son parc de logements. Heureusement, on est à Paris et la Ville de Paris investit dans le logement social. Donc la Ville de Paris rachète cet immeuble pour éviter que les locataires actuels se retrouvent confrontés à un bailleur privé qui, à terme, les mettrait en difficulté. Encore une fois, nous achetons, nous augmentons le patrimoine de la Ville, nous faisons attention aux habitants de cette ville, particulièrement aux habitants de cet arrondissement, et vous devriez nous soutenir dans cette démarche. Mais quand je vois comment vous avez rejeté d'un revers de main les recommandations de l'Assemblée Citoyenne du 11^e tout à l'heure, j'ai bien l'impression que vous portez peu d'intérêt aux habitants du 11^e. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ajoute que sur cette question des garanties d'emprunt, je trouve surprenant que vous estimiez qu'on appauvrisse la Ville en portant ces garanties d'emprunt. Cela veut dire que s'il y a un enrichissement, c'est celui du bailleur, alors que vous nous reprochez régulièrement à travers les baux capitalisés de, selon vos termes, faire les poches des bailleurs. On peut reprocher qu'on soit trop dur avec les bailleurs ou au contraire pas assez, mais quand c'est dans un sens vous nous le reprochez et quand c'est dans l'autre sens, vous nous le reprochez aussi. Ce n'est pas une position cohérente mais ça vous appartient.

Pour la DLH 390, je n'ai pas d'autre demande d'inscription. M. Martin, vous vouliez répondre ? »

M. MARTIN : « Merci. C'est toujours un plaisir d'assister aux sketches d'Adrien Tiberti. Je voudrais juste répondre sur les arguments qui viennent d'être soulevés.

Ce n'est pas la première fois qu'on se parle de la rénovation du parc social. 300 millions pour faire les travaux que vous faites, des travaux indignes, appelons-les comme ça. Avec 100 millions bien utilisés, on peut faire beaucoup plus que ce que la Ville fait avec 300 millions jetés par les fenêtres. Mais vous le sauriez si vous vous rendiez aux adresses concernées ou si vous évitiez de balancer d'un revers de main aux occupants concernés qu'ils n'ont qu'à aller dans leur maison de campagne. Ian Brossat pourrait-il peut-être leur prêter la sienne ?

Les bailleurs sont fragilisés. Oui, par les loyers capitalisés. Vous avez fait les poches des bailleurs avec les loyers capitalisés et maintenant tout le monde se trouve dans une situation financière désastreuse. C'est un fait.

Pour conclure, effectivement, je n'ai pas de leçon d'économie à recevoir de quelqu'un qui soutient une majorité qui a multiplié la dette parisienne par 13 – il fallait quand même le faire – ou le gouvernement de M. Hollande qui avait quand même rajouté 341 milliards de dette. On peut se lancer sur une bataille de chiffres. La dette, c'est bien quand elle est utilisée à bon escient, sauf que vous ne l'utilisez pas à bon escient. Oui, on peut faire mieux avec 100 millions bien utilisés qu'avec 300 foutus par les fenêtres. Je suis en train de parler de travaux de rénovation mais pour ça, il faut aller visiter les chantiers. C'est sûr, c'est dur de sortir de sa mairie et de son petit confort, sauf que nous l'avons fait, on va voir les gens et on voit dans quel état vous avez laissé les chantiers après les travaux et c'est proprement indigne. Nous en avons déjà parlé dans ce Conseil et je tiens à disposition les photos que j'avais prises à l'époque. »

M. le Maire : « Très bien. C'est vraiment une instrumentalisation qui est nauséabonde, mais cette campagne nous y habitue malheureusement.

Sur la délibération DLH 390, qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Et il y a un déport de David Belliard qui ne prend pas part au vote. J'indique que Lucie Solem a donné pouvoir à Christophe Harnois. L'avis est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 28			
POUR	26	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 428 – Réalisation au 62 avenue de la République (11e) d'un programme de création de 48 logements sociaux et intermédiaires par SEQENS - Subvention (2.906.363 euros)

M. le Maire : « Joëlle Morel s'était inscrite sur le projet 2025 DLH 428. M. Martin en a déjà parlé. Est-ce que Adrien Tiberti on considère qu'elle est présentée ? Oui. Je donne donc la parole à Joëlle Morel. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. La parcelle du 62 avenue de la République a été plusieurs fois évoquée par les Ecologistes lors de cette mandature. Nous suivons cette parcelle depuis de nombreuses années car elle était inscrite dans la liste des opérations « Réinventer Paris », pilotées par Jean-Louis Missika, élu à l'urbanisme lors de la mandature précédente. Le projet présenté à l'époque, qui avait pour but de transformer un grand garage Citroën en un projet urbain conséquent, avait été retenu, alliant financement privé et public. Le projet ne s'est pas réalisé pendant cette mandature car plusieurs riverains se sont mobilisés contre ce projet de densification et l'équipe municipale n'était pas satisfaite non plus de ce projet.

Nous découvrons ce soir cette délibération qui concerne un programme de logements sociaux. Sont annoncés 48 logements sociaux, alors que dans le projet précédent, on annonçait 70 logements. Est-ce que vous me confirmez cette diminution de logements sociaux ? Et qu'en est-il du projet global ? Aucun document nous présente l'ensemble du projet et les modifications par rapport au projet initial. La création d'une venelle paysagère de 469 m² en pleine terre nous interroge particulièrement. Cet espace est-il l'entrée du bâtiment ?

Nous souhaiterions avoir des informations précises sur l'ensemble du projet, au-delà de la fiche technique annexée en pièce jointe. Dans la délibération, les logements sociaux représentent 1932 m², mais rien ne nous est précisé sur l'équipement d'intérêt collectif et de service public, c'est-à-dire la création d'un établissement d'enseignement qui recevra plus de 500 personnes par jour, sur une surface de 2617 m². Les riverains n'ayant pas du tout été informés de ce projet, une réunion d'information est-elle programmée par le promoteur et par SEQENS ?

Et si les logements sociaux sont une priorité pour les Ecologistes, raison pour lesquelles nous voterons la délibération, nous réaffirmons que l'information et la transparence d'un projet d'aménagement urbain conséquent, tel que celui-là, dans le 11^e est une nécessité absolue. »

M. le Maire : « Merci. Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « Merci chère collègue. J'apporte quelques éléments d'information supplémentaires. D'abord l'historique de la parcelle : c'était un garage automobile et sa transformation est liée au choix politique que nous avons fait tous ensemble dans une précédente mandature, au moment de la modification du précédent PLU. Nous avons mis sur cette parcelle une pastille de logement social, obligeant le propriétaire, quel qu'il soit, à faire du logement social en cas de transformation de la parcelle. C'était notre choix de faire des réserves de logements sociaux sur la totalité des garages automobile, en prévoyant l'évolution future – qui s'est révélée vraie – de l'utilisation de l'automobile dans notre arrondissement. Désormais, moins de 25 % des habitants du 11^e arrondissement sont propriétaires d'une automobile, donc il y a besoin de moins de garage.

La parcelle qui appartenait historiquement au constructeur automobile a été vendue et a été rachetée par un bailleur social qui appartient au groupe Action Logement, donc un bailleur social contrôlé par le patronat. Un premier projet avait été présenté aux riverains, il avait été présenté à la Ville sous forme normale de permis de construire et il ne remplissait pas un certain nombre de critères. Du point de vue de la densité, faisons attention, la totalité de la parcelle est construite aujourd'hui. C'était un garage automobile, c'est un gros cube qui prend toute la parcelle. Evidemment, dans le cadre de constructions de logements, ce n'est pas possible puisqu'il faut des fenêtres, dégager des vues, ...

Vous avez noté la baisse du nombre de logements qui traduit la baisse totale de la surface construite puisque les logements, c'est 60 % la construction totale de la parcelle. C'est le PLU qui l'oblige. Donc si le nombre de logements baisse, cela signifie que c'est tout le projet qui sera moins conséquent en volume. Les vues qui apparaissent dans la délibération représentent une prise en compte réelle de ce qui avait été demandé par les riverains à l'époque de la réunion publique, à laquelle j'avais assisté. Et je passe beaucoup de temps en réunions publiques – beaucoup plus de temps que M. Martin dans les cages d'escalier du parc social de cet arrondissement – soit avec ma casquette d'adjoint au logement, soit avec ma casquette de militant communiste, donc je sais à peu près ce qu'il s'y passe.

Grâce à votre interpellation, je vais évidemment resolliciter le bailleur, avec l'accord de François Vauglin, pour que le bailleur refasse le travail de présentation du projet aux riverains. Le bailleur pourra le faire d'autant plus facilement – c'est mon point de vue, je pense que c'est le tien aussi, Joëlle – que le projet est moins dense, et que les vues qui sont données ici prennent en compte les remarques faites à l'époque par les riverains, notamment ceux des immeubles adjacents de l'avenue de la République. On se dirige donc vers quelque chose de mieux, à tout point de vue. »

M. le Maire : « Absolument. Merci pour ce résumé de la situation. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Je vous propose donc de passer au vote sur cette délibération 2025 DLH 428. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DVD 146 – Végétalisation rue Gay Lussac (5^e) et renaturation avenue de Bouvines (11^e) - Conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat au titre du « Fonds Vert »

M. le Maire : « Nous avons ensuite la délibération DVD 146 que Luc Lebon va présenter. Il s'agit du Fonds Vert pour l'avenue de Bouvines, un beau projet. »

M. LEBON : « Exactement. Cette délibération est un peu technique puisque cette demande de subvention cache en fait l'un des projets les plus emblématiques de la mandature dans le 11^e arrondissement, celui de la transformation d'une rue parking en rue jardin. On va créer sur l'avenue Bouvines un nouveau jardin dans le 11^e qui fera quasiment 1600 m², avec une quarantaine d'arbres et des massifs fleuris. Il sera équipé d'une aire pour enfants et du mobilier de jardin classique dont des bancs Davioud pour les enfants. C'était évoqué tout à l'heure, on aura du mobilier à destination des enfants sur cet espace. Les contre-allées vont être totalement piétonisées, et celle située le long des écoles sera totalement fermée à la circulation, créant donc une esplanade assez vaste devant l'école, juste devant les jardins. On va reconstituer sur la placette, du côté de la place de la Nation, le parcours vélo qui avait été installé de façon provisoire sur l'avenue et qui avait rencontré un grand succès. Je l'avais même fait visiter à des collègues d'autres arrondissements qui étaient intéressés. Sa reconstitution était une demande assez forte des parents d'élèves.

Donc c'est un très beau projet pour le 11^e, il va transformer radicalement une avenue qui ressemblait à un parking, en un véritable jardin, un peu à l'image de ce qu'on veut développer dans tout Paris, à tel point que des collègues d'autres arrondissements souhaiteraient avoir ce type de transformation et utilisent même le terme de « bouviniser » leurs avenues ou leurs boulevards pour transformer leurs espaces publics. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Dominique s'est inscrite sur ce beau projet. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Je me suis inscrite parce qu'il y a plus d'une décennie, on pensait encore qu'on ne pouvait absolument pas végétaliser l'avenue de Bouvines et qu'on pouvait juste y mettre des jardinières, sachant que de toute manière, ce genre d'aménagement n'est pas pérenne et mal entretenu et dégradé. Luc a très bien présenté le projet en disant que c'est pratiquement un nouveau jardin pour le 11^e arrondissement : une quarantaine d'arbres en plus, 1600 m² de végétalisation en plus, ça s'inscrit dans le projet des rues aux écoles. Franchement, ça va être super. »

M. le Maire : « Excellent résumé. Je ne crois pas que ça appelait de réponses. En l'occurrence, les travaux de voirie vont s'achever début 2026, et les plantations suivront. »

M. LEBON : « Pour l'ouverture, la livraison est prévue dès l'été 2026, c'est l'objectif. »

M. le Maire : « Absolument. Très beau projet. Merci beaucoup. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAC 312 – Apposition d'une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter rue Voltaire (11^e)

M. le Maire : « Je vais demander à Rosalie Lamin de présenter cette délibération. »

Mme LAMIN : « Cette délibération a toute son importance dans le cadre de la mémoire. Je vais un peu vous relater le but et l'origine de cette démarche.

En avril 1972, le Comité de Défense des Prisonniers Politiques en Uruguay (CDPPU) est créé à Paris. Ce comité est le premier mouvement européen à dénoncer la dérive autoritaire en Uruguay. L'arrivée des premiers exilés politiques à Paris résulte de la répression exercée par le gouvernement face aux protestations et revendications, dans un contexte de grandes tensions sociales et de naissance de guérillas urbaines, jusqu'à la loi de 1971 qui confie à l'armée la répression de la « subversion ». Pendant toute la durée de la dictature militaire, jusqu'en 1985, l'association a dénoncé les violations des droits de l'Homme exercées par le régime. En effet, des milliers de personnes ont été emprisonnées, plusieurs centaines d'opposants politiques ont été

enlevés et ont disparu, et au moins 150 militants politiques ont été assassinés. Aussi, pour échapper à cette répression, 250 000 à 300 000 uruguayens ont dû s'exiler, dont 1500 à 2000 se seraient installés en France au milieu des années 1970. Le CDPPU mène différentes opérations pour faire connaître à l'opinion française la situation politique de l'Uruguay. Le Comité aide aussi les réfugiés lors de leur installation dans la capitale.

Après l'échec des militaires au plébiscite de 1980, s'ouvre en Uruguay une période de transition démocratique jusqu'aux élections de 1984. Une fois la dictature militaire terminée, les exilés politiques et leurs descendants, comme les parents des victimes, prisonniers politiques et disparus, se sont mobilisés pour la recherche des disparus et pour l'octroi de réparations aux victimes.

À Paris, l'association « ¿ Dónde Están ? » (Où sont-ils ?) est créée en 1997. Située au 21 ter rue Voltaire, elle a pour mission la connaissance de la vérité sur les crimes commis pendant la dictature uruguayenne, le soutien aux familles de victimes, la poursuite des recherches de disparus et la lutte contre l'impunité. Avec cette association, nous avons d'ailleurs exposé sur l'esplanade de la Mairie l'histoire de ces exilés et de cette effroyable période de la dictature uruguayenne, et avec des historiens pour expliquer et commenter tous les panneaux exposés pendant plus de 15 jours.

Pour marquer le rôle de Paris dans l'accueil des exilés politiques uruguayens, dans la dénonciation de la dictature et la lutte menée par les uruguayens et les associations d'exilés pour la reconnaissance de ses crimes, il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative en mémoire des victimes de la dictature en Uruguay (1973-1985) au 21 ter rue Voltaire (11^e), adresse de l'association ¿ Dónde Están ? Le texte sera le suivant :

« EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA DICTATURE EN URUGUAY
(1973- 1985) ET DE LA SOLIDARITÉ EN FRANCE AVEC LA LUTTE CONTRE LES VIOLATIONS DES
DROITS HUMAINS ET AVEC L'EXIGENCE DE VÉRITÉ ET JUSTICE POUR CES CRIMES. PLUS JAMAIS
DE TERRORISME D'ÉTAT. »

Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Rosalie Lamin. Jean-Christophe Martin s'est inscrit. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Pour couper court au suspense, notre groupe ne prendra pas part à ce vote, tout simplement pour marquer sa désapprobation sur une cause qui mérite beaucoup mieux. L'Uruguay a été une dictature sanglante, c'est vrai, de même que le Brésil, le Chili, la Grèce qui ont été aussi des dictatures militaires sanglantes. Mais on oublie aussi Cuba, la Corée du Nord, le Laos, l'Angola, l'URSS, le Cambodge, la Yougoslavie, l'Europe de l'Est, et la liste serait interminable. Pourquoi une telle différenciation ? Donc c'est pour ça que nous ne prendrons pas part vote.

Nous aurions pu envisager ensemble une plaque, un monument, pourquoi pas place de la Bastille – en matière de lutte contre l'absolutisme, il y a un symbole –, à la mémoire des victimes de toutes les dictatures passées et présentes. Là, vous auriez rencontré notre soutien. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Rosalie Lamin. »

Mme LAMIN : « Alors, vos propos m'étonnent. Nous vivons dans une démocratie et cette association a sans arrêt expliqué ce drame en Uruguay. Nous ne parcellons pas l'Histoire. Ils ont choisi d'apposer cette plaque dans ce lieu parce que c'est ce lieu qui les a accueillis. Ils y ont fondé

une cantine qui s'appelle la Padria et vous êtes invités à venir voir comment l'entraide se fait au sein de cette association et de cette communauté qui accompagne et travaille sur la partie psychologique du drame de perdre des maris, perdre des enfants. Tous les murs de Paris méritent des plaques pour toutes tous les drames. Pour celle-ci, il nous a été demandé de les accompagner dans cette démarche. Le mur leur appartient, donc ils ont souhaité que cette plaque soit apposée à cette place.

Cela ne nous interdit pas d'avoir un lieu de mémoire pour toutes les guerres et toutes les victimes. Je pense qu'on s'associe dessus et vous pourrez voter pour. Je vous invite à voter tout simplement pour cette délibération parce que c'est le souhait et le désir de l'association. Mais ça ne nous empêche pas de commémorer et d'accompagner tous les pays qui ont subi ces drames. »

M. le Maire : « Je suis surpris aussi parce que nous reprocher le fait de faire une plaque alors qu'il y aurait d'autres sujets qui mériteraient aussi des plaques ressemble quand même à un prétexte dès lors qu'il s'agit d'une dictature effroyable, qui découpait les gens à la scie circulaire. Cette association s'est constituée parce que les gens ont disparu et leur nom est extrêmement éloquent. Ils n'ont jamais réussi à retrouver des centaines de milliers de personnes. On peut imaginer ce qu'ont vécu ces familles. Oui, il y a d'autres causes à porter et portons-les. Mais refuser cette reconnaissance à travers cette plaque, je trouve que cela ne grandit pas les valeurs que nous portons, et que vous portez aussi, parce que ce sont des valeurs humaines. Donc je suis vraiment surpris et déçu.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Personne. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Changer Paris. Je suis surpris, mais c'est comme ça. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	2
Nombre de votes exprimés : 27			
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DJS 159 – Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

M. le Maire : « Nous arrivons au projet de délibération 2025 DJS 159 et le dispositif Quartiers Libres pour 2026. Joséphine Lanfranchi présente cette délibération. »

Mme LANFRANCHI : « Merci. Pour continuer notre fil rouge sur la jeunesse, il me semblait important de présenter le dispositif Quartiers Libres qui vise à soutenir toutes les initiatives des jeunes. C'était un dispositif qui était habituellement géré au niveau de la Ville de Paris, mais Hélène Bidard a pris l'initiative de territorialiser ce dispositif et c'est une très bonne chose. Cela permet en effet de mieux cibler les jeunes qui ont des projets. On parlait tout à l'heure de réussir à communiquer auprès des jeunes et les toucher est un vrai enjeu.

La territorialisation était un réel avantage pour faire vivre le dispositif. Cette année, le 11^e arrondissement, si je ne me trompe, Mme Bidard, a été l'arrondissement ayant reçu le plus de candidatures. Donc je salue le travail que font nos acteurs jeunesse pour faire la promotion de ce dispositif. Ainsi, on a pu aider huit collectifs de jeunes qui ont des réels projets pour

l'arrondissement et pour les jeunes qui font vivre notre arrondissement. Donc on se réjouit vraiment de la continuité de ce dispositif pour 2026, en espérant qu'on aura encore beaucoup de projets aussi divers, variés et intéressants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aymeric de Tarlé a demandé la parole. »

M. DE TARLÉ : « Merci M. le Maire. Merci Joséphine pour cette délibération. On a beaucoup parlé des jeunes ce soir et je m'en félicite. Avec cette délibération, on a effectivement un forfait de 500 € pour la première création d'une association et une aide forfaitaire de 500 ou 1000 € pour des projets ancrés dans le territoire et qui permettent une expression des jeunes.

Je voulais rappeler deux choses au sein de ce Conseil ce soir :

- Les jeunes ne sont pas forcément les personnes qui s'organisent le plus pour bénéficier des subventions. Ils en ont grâce aux structures jeunesse, mais le fait de les porter par eux-mêmes me semble important – ça a été souligné par le vœu de l'Assemblée Citoyenne – parce que le regard des 16-30 ans par rapport à ce qu'ils veulent est parfois différent de ce qu'on imagine pour eux. Donc il est important que les jeunes puissent porter leurs idées, puissent s'ancrer dans le territoire. Ils sont quand même plus de 33 % à donner du temps à une association chaque semaine et, comme le dirait le sociologue Lordon, ce temps passé est du travail non salarié. Je pense que ce forfait, qui est forcément limité, peut peut-être donner l'envie à certains jeunes de créer des projets dans leur territoire. Ça les rapproche aussi de leurs services publics, ça les ancre dans le territoire.
- Dix aides vont être attribuées pour le 11^e arrondissement. Je n'ai pas encore eu l'occasion de voir les projets mais je pense que ça serait intéressant de donner suite aussi aux projets qui sont dans l'arrondissement et aussi peut-être – c'est aussi mon ressenti personnel – de communiquer davantage sur les projets qui ont été faits, que ça soit sur l'open data de la Ville de Paris ou dans d'autres communications. Je n'ai pas trouvé ce qui avait été fait les années précédentes et je pense qu'on pourrait gagner à communiquer sur les actions de ces jeunes.

Mais je vous invite à voter cette délibération et je me félicite que de tels dispositifs continuent et puissent être amplifiés à l'avenir. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci à vous. Hélène Bidard. »

Mme BIDARD : « Je ne serai pas longue, mais je tiens à prendre la parole quand même car nous sommes dans le 11^e arrondissement. Je tiens à dire que je n'ai pas créé ce dispositif, il a été créé sur le mandat précédent après les attentats de 2015, avec l'idée d'une mobilisation de toutes les directions pour aider à avoir une démocratie qui se développe, pour porter des projets citoyens et solidaires partout, quel que soit l'âge. C'est un dispositif qui est issu de notre mobilisation après les attentats, je tenais à le dire. Sur tout Paris, ce sont 160 aides financières distribuées en 2024. 500 € pour un projet local conçu par et pour les jeunes, et quand ils font des associations, ça peut aller jusqu'à 1500 € donc ça permet de concrétiser leur projet.

Je partage tout à fait l'ambition de tout le monde pour qu'il y ait plus de moyens pour la communication jeunesse. J'espère qu'on fera remonter la demande tous ensemble. En effet, il y a plein de projets exemplaires portés par les jeunes dans les arrondissements qui mériteraient d'abord de les aider à faire des associations et d'être beaucoup plus connus. Ce n'est pas le cas dans le 11^e parce qu'on a en effet beaucoup d'initiatives locales, mais il y a des arrondissements où il y a peu d'initiatives mises en avant pour les jeunes. Ça permet aussi à des jeunes venant d'arrondissements où il n'y a pas forcément de politique locale développée de créer des

associations. Donc en cela, je suis très heureuse d'avoir territorialisé le dispositif parce que je pense que les élus d'arrondissement sont bien mieux placés que je ne l'étais à l'Hôtel de Ville pour décider de ce qui est pertinent dans les arrondissements en termes de développement de démocratie locale avec les jeunes. »

M. le Maire : « Merci chère Hélène et merci pour cet utile rappel. Il est vrai que cette enveloppe a été créée quand on s'est rendu compte après les attentats que ça débattait beaucoup dans les groupes de jeunes, associatifs ou non, et il y avait vraiment besoin de les aider, de les accompagner, de les structurer. C'est un très beau dispositif. Je ne vois pas d'autres demande d'intervention, cela ne demandait pas forcément de réponse. Alors nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. Merci pour les jeunes. »

2025 DAE 239 – Subventions et conventions (3.059.000 euros) avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. le Maire : « Nous avons débattu sur toutes les délibérations sur lesquelles il y avait des inscrits. Je vous propose de procéder au vote des autres. D'abord sur la DAE 239, avec le déport de Delphine Terlizzi. »

M. MARTIN : « Nous demandons des votes disjoints sur la DAE 239, pour la Petite Rockette et la Coop Mijotée. »

M. le Maire : « Qui vote pour la subvention à la Petite Rockette ? La majorité. Qui vote contre ? L'opposition. »

Résultat du vote – subvention La Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	27	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Qui vote pour la subvention à la Coop Mijotée ? La majorité. Qui vote contre ? L'opposition. »

Résultat du vote – subvention La Coop Mijotée :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	27	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Concernant le reste, qui vote pour ? Unanimité. L'avis du conseil d'arrondissement sur l'ensemble est donc positif. »

Résultat du vote – Autres subventions :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DU 201 – PLU - Modification simplifiée n°1 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet

M. le Maire : « Est-ce qu'il y aura d'autres votes disjoints ? »

M. MARTIN : « Nous souhaitons un vote disjoint pour Gaïa sur la DAE 238, et un vote différencié sur la DLH 437 et la DU 201, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « D'accord. Donc sur la délibération 2025 DU 201 et la modification simplifiée du PLU, qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? L'opposition. L'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	2	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 27			
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 437 – Réalisation au 87-89 boulevard de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 46 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (6.543.520 euros)

M. le Maire : « Concernant la délibération DLH 437 et le programme d'acquisition-amélioration de 46 logements sociaux au 87-89 boulevard de Charonne par Paris Habitat, qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. L'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	27	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAE 238 – Subventions et conventions (1.440.000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

M. le Maire : « Concernant la subvention pour Gaïa, qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. »

Résultat du vote – subvention Gaïa :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	27	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Sur les autres subventions, qui est pour ? Unanimité. L'avis sur la DAE 238 est donc favorable. »

Résultat du vote – Autres subventions :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous pouvons maintenant procéder au vote global du reste des projets de délibération :

- ❖ **2025 DU 224** Cession d'un lot de copropriété à usage d'habitation issu d'un legs - 62 boulevard Richard Lenoir (11e)
- ❖ **2025 DAC 316** Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie, place Marek Edelman (11e)

M. le Maire : « Je suis content qu'on arrive au bout de ce beau projet, on se retrouvera rapidement pour poser la plaque »

- ❖ **2025 DAE 237** Subvention de fonctionnement (60.000 euros) à l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e)
- ❖ **2025 DSOL 198** Subventions (240.000 euros) et avenants aux conventions avec 5 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique
- ❖ **2025 DAJ 37** Subvention (305.337 euros) et avenant n°3 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes

- ❖ **2025 DDCT 148** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public - Subventions d'investissement, urbanisme transitoire, gestion urbaine de proximité et Budget Participatif (425.514 euros) pour 25 projets associatifs
- ❖ **2025 DJS 160** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026
- ❖ **2025 DASCO 120** Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement - Subvention (9.150.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au titre de l'exercice 2026

M. le Maire : « Sur l'ensemble de ces délibérations, qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202526 – Vœu relatif à la tenue d'un conseil d'arrondissement extraordinaire consacré au périscolaire

M. le Maire : « Il nous reste deux vœux à examiner. Je donne donc la parole à Jean-Christophe Martin pour le premier vœu relatif à un Conseil d'arrondissement extraordinaire consacré au périscolaire. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Une nouvelle fois, notre Conseil va être amené à parler de la situation du périscolaire dans le 11^e arrondissement. À chaque Conseil, il y a ces nouveaux signalements, ces nouvelles affaires d'agression sexuelle envers des enfants de l'école publique, de l'école maternelle. Il faut savoir que, selon la comptabilité que nous tenons avec la presse, la moitié des suspensions pour agressions sexuelles à Paris relève du 11^e arrondissement. Cela interpelle quand même fortement et nous avons interpellé au sein de ce Conseil et au Conseil de Paris, nous avons fait des propositions.

Ces multiples signalements défient toutes les lois de la statistique. Ce ne sont pas des cas isolés. Il y a une multiplication de cas dans le ressort de la CASPE (circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance) 11-12. Les parents que nous sommes amenés à rencontrer – tout comme vous d'ailleurs, vous êtes pleinement dans votre rôle, ce n'est pas ce que je remets en cause – nous parlent de faits graves impliquant l'administration, de signalements qu'on n'aurait pas transmis, ce qui est gravissime. On en parle mais on a besoin de faits très précis. Vous parliez de psychose, M. le Maire, lors du dernier Conseil, et vous avez raison. Cette multiplication de bribes, vérifiées ou non vérifiées, qu'on capte par la presse, par les on-dit et par les bruits de couloir nourrissent cette psychose. Nous les élus, qui sommes en responsabilité, et surtout les parents d'élèves, même plus généralement les parents et les habitants du 11^e, ont besoin de faits précis et de réponses précises.

Nous en avons eu de la part de l'exécutif et je remercie Patrick Bloche à ce sujet. Nous sommes aussi en droit d'en attendre de la part de l'administration qui est en charge de « faire tourner la boutique ». Donc c'est pourquoi nous demandons que d'ici la fin de l'année 2025, nous ayons un Conseil d'arrondissement extraordinaire consacré à l'audition de la directrice de la CASPE 11-12 afin que l'administration, à travers elle, puisse nous apporter des éléments précis quant aux chronologies, les faits, les actions de l'administration, la chaîne de responsabilité, l'adéquation des mesures prises, etc.

Puisque ce vœu a été déposé mardi dernier, je précise que je parle de la directrice de la CASPE démissionnaire car j'ai appris dans la presse vendredi dernier qu'elle avait demandé sa mobilité. Bien évidemment, nous souhaitons auditionner celle qui était en responsabilité au moment où ces affaires se sont passées et non pas sa remplaçante qui n'était pas à la manœuvre au moment des faits. »

M. le Maire : « Merci de soulever à nouveau cette question puisque cela va permettre de faire un nouveau point sur la situation. Par contre, je ne vous remercie pas pour le contenu de votre vœu qui nous rappelle la réinstauration du tribunal populaire puisque, de manière totalement inédite, vous demandez que des élus constituent un tribunal pour juger une fonctionnaire qui travaille au service d'un exécutif. C'est une demande assez inédite, et d'un point de vue purement logique et administratif, c'est assez baroque. Vous le savez bien, des enquêtes administratives sont menées sur chacun des signalements qui nous sont remontés, avec des fonctionnaires qui sont indépendants, notamment les Inspecteurs généraux qui sont statutairement indépendants, qui font leurs enquêtes hors de toute pression politique. On ne peut pas dire d'un conseil d'arrondissement qu'il n'exercerait pas de pression politique ou d'instrumentalisation, particulièrement trois mois avant une échéance électorale. Vous comprendrez donc qu'on ne peut que donner un avis défavorable à ce vœu totalement exorbitant du droit administratif.

Et vous le savez puisque vous y avez fait référence, la cheffe de la CASPE n'est plus en service. C'est d'ailleurs le cas aussi de la Secrétaire Générale adjointe de la Ville de Paris qui suivait ces questions. Pour citer Patrick Bloche dans un article récent, il y aura des sanctions à tous les étages, mais ce n'est pas au Conseil d'arrondissement de les prononcer. C'est une affaire sérieuse qui est prise extrêmement au sérieux par l'ensemble de l'exécutif, que ce soit du 11^e ou parisien.

Il s'agit aussi de la vie d'agents publics qui peuvent avoir commis des fautes ayant des conséquences dramatiques. Mais encore une fois, ce n'est pas à un tribunal populaire d'en juger, mais aux rouages de contrôle de l'administration qui existent dans ce pays, qui sont indépendants du pouvoir politique. J'insiste sur ce point parce que c'est très important. C'est dans ce cadre et à partir de rapports de l'Inspection Générale que des dossiers administratifs sont constitués et que des sanctions peuvent être prononcées.

Par ailleurs, j'indique que dans chacune de ces situations où des enquêtes administratives sont conduites, nous nous sommes engagés notamment en recevant les parents de la première école dans laquelle une situation a été déclarée, à Alphonse Baudin. Je les avais reçus avant l'été, au moment où on a appris cette affaire. Une mission de l'Inspection Générale a été conduite, le rapport a été rendu et nous nous apprêtons, avec Patrick Bloche, comme nous nous étions engagés auprès des parents que nous avons reçus à l'époque en présence des deux Inspectrices qui avaient été missionnées pour faire ce rapport, à en restituer le contenu – seulement ce qui est restituable puisqu'il y a des données nominatives relatives à des agents nommément identifiés qui ne peuvent pas être restitués – au cours d'une prochaine réunion en présence des Inspectrices générales pour dire aux parents les préconisations qui sortent de ces enquêtes administratives. Outre ces enquêtes administratives, il y a des enquêtes judiciaires puisque la Ville porte plainte et

puisque l'article 40 du Code de procédure pénale est mobilisé pour signaler et enclencher une enquête auprès du Parquet.

L'ensemble de ces dispositifs sont mis en place sans délai à chaque signalement et parallèlement, la CASPE informe les parents élus, va à la rencontre de l'ensemble des parents. Ensuite, nous recevons en mairie les parents élus puis les parents des familles concernées. Nous réitérons ces réunions autant que nous le demandent les parents. Nous apprêtons d'ailleurs à avoir une réunion élargie, c'est-à-dire pas uniquement dans les écoles concernées, mais à l'ensemble des représentants des parents d'élèves du 11^e arrondissement, avec Patrick Bloche et une représentante du Parquet qui sera présente pour répondre aux parents notamment sur un point de très grande frustration pour les parents, et pour nous aussi, celui de ne pas pouvoir répondre aux questions qui nous sont posées comme qui était en contact avec qui, et à quel moment. En effet, les enquêteurs nous demandent de ne pas donner ces informations aux parents pour laisser les enquêteurs établir sans perturbation extérieure le déroulé des faits, les personnes en contact, les actes établis ou suspects. Donc il est très important qu'il y ait une représentation du Parquet à cette réunion pour que ces magistrats puissent expliquer directement aux parents pourquoi nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions qui nous sont posées. Cela nous met dans une situation qui est intenable car on comprend et on partage l'inquiétude des parents, la nécessité de savoir un certain nombre de choses, mais sans pour autant pouvoir les donner.

En outre, un plan d'action a été présenté par Patrick Bloche le 14 novembre dernier pour accompagner la libération de la parole des enfants, notamment pour mieux repérer les signaux faibles et pour agir rapidement contre toutes les violences dont les enfants peuvent être victimes. Ce plan prévoit notamment la création d'une Défenseur des enfants. Elle a d'ores et déjà été nommée par la Maire de Paris, en la personne de Dominique Versini, qui sera présente également à cette réunion avec l'ensemble des parents du 11^e que j'évoquais.

L'ensemble de ces informations a évidemment été porté à la connaissance des parents élus d'abord et de l'ensemble des parents ensuite, à travers différents courriers que nous avons faits en direction des écoles concernées puis de toutes les écoles du 11^e arrondissement. Patrick Bloche l'a fait pour tous les parents de Paris. Donc tous ces parents sont au courant aujourd'hui. Nous avons tout à fait conscience que, outre le plan prévu ou les actions déjà mises en œuvre, il reste une attente forte et nous la comprenons. Avec l'ensemble des services et la nouvelle cheffe de la circonscription des affaires scolaires 11-12, avec Christophe Harnois et Jérôme Meyer, nous allons mobiliser toute notre énergie pour répondre à ces attentes. Depuis cette semaine, nous avons commencé à faire des permanences dans les écoles. Nous avons beaucoup utilisé les représentants des parents d'élèves pour communiquer, informer et échanger, mais nous voyons que ces parents élus ont du mal à retransmettre à l'ensemble des parents l'intégralité et la complexité des échanges que nous pouvons avoir. Ce n'est pas forcément leur première vocation, on le comprend tout à fait. C'est pourquoi nous avons mis en place des permanences dans les écoles, avec des représentants de la circonscription des affaires scolaires. On a commencé hier, il y a déjà eu deux réunions et il y en aura tous les jours de cette semaine dans chacune des écoles concernées pour pouvoir répondre, en présence des agents de la CASPE, des encadrants du périscolaire et de mon cabinet ou Christophe ou Jérôme ou moi-même, pour répondre directement aux parents sur toutes les questions qu'il se posent.

Ce sont les éléments dont je tenais à vous faire part pour répondre, sur le fond, à votre vœu tout en vous disant qu'on ne peut évidemment pas voter pour qu'un Conseil d'arrondissement se substitue à une inspection administrative, donc nous voterons contre votre vœu. Je donne la parole à Patrick Bloche pour compléter. »

M. BLOCHE : « Je vais peut-être surprendre Jean-Christophe Martin, mais je voulais saluer la tonalité de la présentation de votre vœu qui contraste fortement – et j'associe à ce jugement nos collègues Conseillères et Conseillers de Paris – avec la tonalité des interventions que nous avons déjà subies lors des séances du Conseil de Paris en octobre et novembre de la part de vos collègues Les Républicains du groupe Changer Paris qui nous ont interpellé avec une tonalité bien différente, des excès très insupportables et une volonté manifeste d'instrumentalisation. Donc je vous remercie de la tonalité de votre question.

Sur le fond, je vais rejoindre ce qu'a excellemment dit M. le Maire. Face à pareille situation, il n'y a qu'une responsabilité qui est de nature politique, c'est celle des élus. C'est nous qui devons évidemment rendre des comptes, c'est nous qui devons informer les parents, c'est nous qui devons les écouter, c'est nous qui devons aller vers eux pour les accompagner dans ce qui est à la fois une épreuve individuelle et une épreuve collective. C'est évidemment une épreuve pour les parents dont les enfants ont été agressés, victimes de violence et de faits inqualifiables. C'est également une épreuve pour tous les parents d'élèves de l'école dans laquelle ces faits se sont produits puisqu'ils nourrissent évidemment une inquiétude légitime pour leur enfant. M. le Maire l'a déjà pointé à plusieurs reprises, le problème est, en ce qui nous concerne, de manquer souvent d'informations, soit parce qu'on ne peut pas les communiquer, soit tout simplement parce qu'on ne les a pas puisque les enquêtes judiciaires se font en toute indépendance. Si nous étions amenés à interférer, non seulement on ne respecterait pas l'indépendance de la justice, mais en plus, nous pourrions nuire à la qualité même des enquêtes.

Je tiens à le dire, c'est également une épreuve pour tous les agents de la Ville de Paris qui accomplissent la mission de service public avec, pour la plupart d'entre eux, beaucoup d'engagement, beaucoup de disponibilité et de bienveillance à l'égard des enfants qu'on leur confie, car une suspicion générale est maintenant portée sur eux. Notre responsabilité en tant qu'élus n'est pas seulement de faire un constat, mais aussi de le faire de la manière la plus transparente possible, avec le souci d'aller jusqu'au bout des dysfonctionnements qui ont pu se produire. C'est tout le sens des enquêtes administratives que nous diligents automatiquement et des saisines quasiment automatiques de l'Inspection Générale que la Maire de Paris effectue. M. le Maire évoquait la restitution du rapport de l'Inspection Générale sur l'école Baudin dont nous avons eu connaissance et qu'on va partager avec les familles de cette école la semaine prochaine. Vous nous interpelez dans le Conseil d'arrondissement et c'est normal, M. le Maire parce qu'il est Maire du 11^e arrondissement, et moi-même comme Premier adjoint en charge des affaires scolaires. Nous sommes là pour vous répondre, en Conseil d'arrondissement pour M. le Maire, et en Conseil de Paris pour ce qui me concerne, et nous n'avons pas manqué pour cela de questions d'actualité et de vœux.

Mais l'intérêt des saisines de l'Inspection Générale est, comme l'indiquait M. le Maire, qu'elles se font en toute indépendance. L'intérêt pour nous, c'est de voir s'il y a eu des dysfonctionnements administratifs. À partir de là, il s'agit évidemment de les corriger immédiatement. S'il y a eu des manquements dans l'accomplissement des missions confiées à un certain nombre d'agents, il y aura des prises de sanctions – avec toutes les garanties du droit dans des débats contradictoires auxquels seront associés les représentants du personnel comme les textes le prévoient – à l'égard d'un certain nombre d'agents qui n'ont pas été à la hauteur des responsabilités qu'on leur avait confiées. Il y a déjà eu des mouvements, d'abord avec le départ de la Secrétaire Générale adjointe en charge du champ de l'éducation et de la petite enfance, remplacée par le directeur de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), Xavier Vuillaume, qui est devenu du jour au lendemain très proactif et très aidant par rapport à la situation que nous avons à gérer. Et vous l'avez évoqué, la cheffe de CASPE a souhaité occuper une autre fonction et a demandé sa mobilité, nous amenant donc à effectuer son remplacement.

Nous allons avoir pour première préoccupation que le plan d'actions que j'ai présenté au nom de l'exécutif de la Maire de Paris le 14 novembre dernier rentre en œuvre le plus rapidement possible. Il est déjà en train d'être mis en œuvre, je pense notamment aux deux journées de formation que nous avons mis en place pour les animateurs vacataires que nous recrutons. Ces actions complètent les contrôles qui existent déjà depuis plusieurs années, suite à un rapport de 2015, sur leur honorabilité, casier judiciaire, FIJAIS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et autres fichiers que nous consultons et pas seulement de temps en temps. J'ai été par exemple très intéressé de la proposition faite à l'Assemblée Nationale par Mme Violette Spillebout et M. Paul Vannier qui souhaitent qu'il puisse y avoir un contrôle tous les trois ans de cette honorabilité, ce qui serait, paraît-il, un pas en avant dans le contrôle au niveau national. Mais la Ville de Paris effectue ces contrôles plusieurs fois par an, c'est-à-dire avant l'ouverture de chaque centre de loisirs lors des petites et grandes vacances. Nous vérifions donc toutes les six semaines l'honorabilité des agents à qui sont confiés les enfants. Ces deux jours de formation sont une nouvelle mesure dont l'objectif principal est de voir si les agents que nous recrutons répondent à nos attentes et surtout s'ils sont en capacité de prendre en charge et de s'occuper d'enfants, notamment des élèves sur les temps périscolaires. Cette mesure va se mettre en œuvre prioritairement dans le 11^e arrondissement et la mise en place sera achevée dans les deux mois qui viennent.

Parce que le dossier est complexe, je tiens à ce qu'on ne mette pas non plus, ou qu'on ne fasse pas porter une suspicion générale sur les animateurs ou les vacataires car, en l'occurrence, les signalements qui nous ont été faits et les enquêtes en cours montrent que les faits ne concernent qu'à un tiers des animateurs vacataires, et pour les deux autres tiers des animateurs titulaires ou contractuels. Il faut qu'on déjoue cette tentative d'infiltration de ces lieux accueillant des enfants de la part de prédateurs sexuels qui interviennent dans d'autres lieux ou sur d'autres temps que le temps périscolaire. L'Académie de Paris a procédé à la suspension de 11 enseignants et je dois remercier le Directeur de l'Académie, Laurent Noé, pour son engagement considérant que l'Education Nationale est totalement solidaire dans cette affaire. Suite aux demandes répétées de M. le Maire, le Parquet bouge enfin et il sera représenté au plus haut niveau dans cette réunion avec les parents.

Les institutions commencent donc à fonctionner normalement entre elles et en partageant les informations en leur possession car dans beaucoup de cas, le premier informé est le directeur/directrice d'école et c'est normal car vous accompagnez votre enfant à l'école et vous ne voyez pas le personnel périscolaire qui arrive plus tard, vous ne voyez pas le ou la REV (Responsable Éducatif Ville), mais vous voyez la directrice ou le directeur d'école donc c'est souvent à la directrice/directeur que le signalement est fait. À Alphonse Baudin, celui qui a reçu en premier le signalement était le directeur d'école qui n'est plus en fonction aujourd'hui, comme la Responsable Éducative Ville. Les nouvelles qui viennent de Baudin sont d'excellentes nouvelles sur la façon dont l'équipe périscolaire a été complètement refondée et sur le climat actuel dans cette école maternelle du 11^e à laquelle nous sommes tant attachés. Donc il faut que l'Education Nationale et la Ville de Paris fonctionnent mieux et partagent les informations pour qu'on puisse mieux détecter ce qu'on appelle les signaux faibles et, à partir du signalement fait par des parents, suspendre l'agent mis en cause dans la journée. Mais encore faut-il que le signalement nous parvienne. C'est ce qui a nourri l'incompréhension des parents qui se demandaient « Mais comment ça se fait ? Pourquoi il s'est passé autant de temps entre le signalement fait au directeur d'école et la suspension de l'agent ? ». Dans le rapport de l'Inspection Générale concernant Alphonse Baudin, le problème numéro un a été le signalement qui a mis un temps absolument insupportable à remonter là où il y avait une personne en responsabilité pour suspendre cet agent.

Je commence à être très très long mais je vis avec le sujet depuis déjà plusieurs semaines. Du coup, nous allons continuer ce travail d'explication, d'écoute en direction des parents. M. le Maire l'évoquait, on a écrit plusieurs courriers ciblés sur des écoles, un courrier général aux parents d'élèves du 11^e arrondissement. Moi-même, j'ai écrit à tous les parents d'élèves de Paris, notamment pour leur présenter ce plan d'actions. C'est collectivement que nous allons pouvoir redonner confiance aux parents d'élèves de l'école publique dans le périscolaire parisien, qui a par ailleurs bien des vertus. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il y a une demande de prise de parole d'Alexandre Viscontini. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Face aux violences sexuelles faites aux enfants qui ont bouleversé notre arrondissement depuis plusieurs mois, je souhaite tout d'abord exprimer, au nom du groupe des élus Ecologistes, notre colère et notre vive émotion. Nous exprimons aussi notre soutien à toutes les familles victimes ainsi qu'à tous les parents qui ont des enfants scolarisés dans l'arrondissement et à Paris qui sont aujourd'hui indignés, traumatisés, angoissés et qui s'interrogent sur la capacité de l'école à protéger leurs enfants. Nous pensons aussi aux parents des enfants de crèches qui ne sont malheureusement pas épargnés par ces faits de violence dans l'arrondissement.

Enfin, nous voulons dire que nous sommes au côté des communautés éducatives, des personnels de la Ville de Paris qui exercent en ce moment leurs missions dans un contexte particulièrement difficile et qui se mobilisent pour améliorer leurs conditions de travail et surtout l'accueil des enfants. Face à ces actes d'une extrême gravité, notre devoir premier est de protéger nos enfants. Leur intérêt supérieur doit primer. Chaque enfant qui est confié à notre collectivité doit être en sécurité. L'école publique doit rester un lieu qui protège. Aucun parent ne doit avoir la boule au ventre en confiant son enfant à l'école le matin.

Contre les violences sexuelles dont les enfants sont victimes, nous appelons à un big bang. Notre objectif est clair, condamner et faire disparaître toutes les formes de violence commises contre les enfants à l'école. Pour cela, nous devons impliquer toutes celles et ceux qui sont en contact avec les enfants : parents, enseignants, animateurs, professionnels des différents services de la Ville de Paris. Alors, ne morcelons pas les messages, n'attendons pas que les familles réclament des informations, ne créons pas des échanges en silo, ne montons pas les uns contre les autres car tout cela participe à l'angoisse et l'incompréhension, renforce l'inquiétude et détruit la confiance.

Face à ce bouleversement, chacun doit assumer ses responsabilités. La Ville de Paris doit prendre les siennes et sans délai. D'abord, répondre fermement et justement à tout acte d'agression envers un enfant. Les adultes de l'école doivent entendre la parole des enfants et croire les victimes. La Ville doit mettre les enfants en sécurité et donc suspendre systématiquement les agents mis en cause, porter plainte en sa qualité de collectivité, diligenter des enquêtes appropriées et rendre compte auprès des familles.

Le rôle de la Ville aux côtés de l'Education Nationale, c'est aussi de prévenir toute forme de violence à l'école, en faisant du périscolaire un lieu d'éducation populaire, d'émancipation et d'épanouissement, tant pour les enfants que pour les professionnels. Nous devons mettre en place des processus de recrutement transparents avec un contrôle systématique des antécédents répété régulièrement. Nous portons ainsi une refonte complète de la filière périscolaire avec la création d'une vraie filière professionnelle : revalorisation des métiers, perspective d'évolution, réflexion sur le statut, la formation et les missions qui doivent être en lien avec l'équipe éducative. C'est un nouvel acte qu'il faut ouvrir et nous le ferons ensemble dans le cadre des Etats généraux

de l'école publique et du périscolaire. Ce doit être une priorité dans les futurs budgets de la Ville car cela nécessite des moyens.

Le Plan parisien d'actions contre les violences faites aux enfants, annoncé récemment, doit être mis en place sans délai et assorti d'un calendrier précis, connu de tous, attribuant des responsabilités claires et associant les représentants des parents d'élèves à son suivi. Les cellules psychologiques doivent être renforcées pour accompagner celles et ceux qui en ont le besoin au plus près au sein des écoles. L'engagement de la Ville se doit être aussi d'apporter une information claire, transparente à tous les parents, sans craindre leurs réactions, sans faire peser sur eux la responsabilité du partage de l'information aux autres parents. Nous devons organiser dans les prochaines semaines des temps d'échange dans les écoles – ça a été annoncé, tant mieux – afin de transmettre les informations sur les signalements, le cadre des inspections et audits engagés, les recommandations faites, dans le respect bien entendu de la présomption d'innocence.

Nous demandons aussi au Rectorat, au Ministère de l'Education Nationale de prendre leurs responsabilités. À Paris, les décharges pour les directrices et directeurs d'école doivent être actées, sanctuarisées – on l'espère avec le vote de la délibération ce soir – afin de leur permettre de dégager du temps de coordination et d'organiser au sein de l'école la coopération nécessaire entre tous les acteurs concernés.

Enfin, la police, la justice contribuent aussi à la lutte contre ces violences et cela se passe bien sûr par le recueil de plainte, mais le cadre judiciaire doit aussi être expliqué. Cela doit se traduire par la participation du Parquet – ça a été annoncé également ce soir et tant mieux – aux réunions organisées par la Ville avec les parents et les professionnels de l'école.

Pour toutes ces raisons, nous dénonçons fermement le vœu présenté ce soir qui propose uniquement de mettre sur la place publique la responsabilité d'une seule personne individuellement. Réinstaller la confiance dans l'école publique est urgente. Cette confiance passe par une répartition des responsabilités, claire et assumée, de chaque intervenant. Les enfants ne doivent plus avoir peur d'aller à l'école. Aucune violence à leur égard n'est tolérable. Ce sont des adultes de demain et nous devons organiser leur protection et en faire notre priorité absolue. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour votre intervention dont nous partageons absolument tous les objectifs et dont les souhaits correspondent assez précisément à tout ce que nous cherchons à mettre en place ou que nous avons d'ores et déjà mis en place. Donc c'est extrêmement positif et rassurant de voir qu'on avance bien de front sur un sujet aussi compliqué et dramatique. M. Martin souhaitait reprendre la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Avant de reprendre, je souhaitais m'associer aux mots de Patrick Bloche pour saluer et soutenir les 99,9999 % de nos animateurs qui font – et je l'ai dit lors du vœu au précédent Conseil – un travail absolument formidable et qui subissent collectivement l'opprobre dans notre arrondissement à cause de – on va les appeler par leur nom – d'une dizaine de pourritures.

Ceci étant dit, M. le Maire, quand j'écoute votre réponse, les bras m'en tombent un peu. On n'a pas lu le même vœu. Jamais nous n'avons demandé de juger qui que ce soit. En revanche, c'est notre responsabilité d' élu, c'est de notre responsabilité de parents – nous sommes nombreux dans ce cas autour de la table – d'obtenir des réponses sur ce qui ne va pas dans l'administration. On est en droit de demander des réponses à l'administration, et qui mieux que l'administration peut nous dire comment fonctionne l'administration. C'est l'objectif de ce vœu. Ce n'est pas de dire

« Madame, vous avez fauté », c'est de dire « Madame, expliquez-nous comment fonctionne la CASPE ? ». Le but de ce vœu est d'obtenir des réponses claires, précises, qu'on puisse aussi intégrer dans ce qu'il reste de notre mandat. On n'a pas été avares de propositions ces six derniers mois. On vous en a tendues des mains, de façon constructive, de façon dépassionnée et de façon qu'on a essayé transpartisane. On peut juger que les propositions étaient inadaptées, mauvaises, comme vous voulez. C'est le jeu de la démocratie, c'est le jeu de ce Conseil. Mais on a essayé de vous tendre la main sur la base des éléments et des informations que nous avions. Effectivement, il subsiste des questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponse. Pourquoi des parents nous disent qu'on ouvre le péricolaire alors qu'on n'a pas assez d'animateurs au vu des ratios d'encadrement ? Une question simple : pourquoi y a-t-il dix suspensions dans ce seul arrondissement ? J'aimerais que l'administration me l'explique. La réponse pourrait être la faute à pas de chance. Les aléas statistiques, ça existe. Mais j'aimerais bien l'entendre. Pourquoi avons-nous trois suspensions dans la même école ? Pareil, j'aimerais que l'administration m'explique. Et pareil, ça peut être un hasard statistique. J'aimerais juste des réponses. L'administration est particulièrement qualifiée pour nous répondre à cette question, pourquoi la chaîne de signalement a pu prendre autant de temps ? Je ne suis pas en train de préjuger de rien. Patrick Bloche, vous nous dites effectivement que c'est malheureux, que ça a pris beaucoup trop de temps à arriver à partir du directeur d'école, premier recueil de la parole jusqu'à la personne habilitée à suspendre. J'ai envie que l'administration m'explique pourquoi, quel est le processus. J'ai envie qu'on m'explique pourquoi certains REV ne savent pas qui a encadré le péricolaire dans leur propre école. Tout ça, ce sont des éléments de question qu'il me paraît légitime de poser à l'administration sans préjuger d'une quelconque responsabilité d'une quelconque personne. Mais j'aurais aimé que l'administration puisse m'expliquer.

À chaque rentrée scolaire, nous avons cette même administration qui vient ici dans la salle de ce Conseil, nous donner des éléments factuels, répondre à nos questions et nous donner des éléments de réponse. On n'a jamais dit qu'ils passaient au tribunal : ils sont venus nous expliquer concrètement, avec leur point de vue d'administratifs qui n'est pas le même point de vue que celui des élus, comment ça marchait, comment se passait la rentrée. Et je ne sais plus si c'était sous votre premier mandat ou sur le dernier mandat de Patrick Bloche, le Conseil avait auditionné le commissaire d'arrondissement. Vous ne lui avez pas fait un procès, vous l'avez auditionné parce que vous aviez des questions à lui poser, questions auxquelles il avait des réponses. C'est exactement le même principe dans ce vœu. Nous avons nous sommes nombreux à avoir des questions en tant qu'élus. Les parents sont nombreux à avoir des questions. Ils aimeraient, et nous aussi, des réponses de l'administration. Donc nous sollicitons la personne la plus qualifiée pour nous donner des réponses. »

M. le Maire : « Bien, je ne vais pas redire ce que j'ai dit au début. Dans le fonctionnement normal d'une administration et son rapport avec les élus, nous avons tous les dispositifs qui conviennent pour faire ce type d'exercice. Je le répète, établir les faits, c'est le rôle des enquêtes administratives et elles se font sans pression politique. À partir de là, vous pouvez – et vous en faites bien usage – poser des questions au Conseil d'arrondissement. Mais comme le disait Patrick Bloche, c'est aux élus de rendre compte et pas aux fonctionnaires. D'ailleurs, c'est pourquoi c'est vers l'exécutif que vous tournez vos questions et vos vœux et qu'ainsi nous pouvons avoir ces débats qui à chaque fois nous permettent de vous apporter des éléments de fond qui vont même plus loin que le simple libellé de vos questions ou vœux. Bien, je vous propose de passer au vote sur ce vœu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la multiplication de signalements d'agression sexuelles d'enfants impliquant des animateurs du péricolaire du 11^e arrondissement,

Considérant qu'en 2025, les suspensions à titre conservatoire d'animateurs de notre arrondissement pour des faits à caractère sexuels représente la moitié des suspensions sur tout le territoire parisien,

Considérant les alertes et propositions formulées par le groupe Changer Paris en Conseil du 11^e arrondissement ou en conseil de Paris depuis le mois de Mai 2025 afin de vous prendre conscience que ces signalements multiples ne sont pas des cas isolés,

Considérant qu'il y a légitimement lieu de penser que la multiplication de cas dans notre arrondissement est symptomatique de dysfonctionnement graves au sein de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) 11/12,

Considérant que les parents d'élèves ont pu nous remonter des faits relevant de la faute grave, comme par exemple des signalements précoces qui n'auraient pas été pris en compte,

Considérant que nous élus, et à travers nous les parents d'élèves du 11^{ème} arrondissement, ont besoin de faits précis et de réponses, et qu'ils sont en droit d'obtenir ces réponses,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU

Que le Maire du 11^e arrondissement convoque avant la fin de l'année 2025 un conseil d'arrondissement extraordinaire consacré à l'audition par le conseil de la directrice de la CASPE 11/12 afin que l'Administration puisse nous apporter des éléments précis quant à - entre autres - la chronologie des faits et des actions de la Ville, la chaîne de responsabilités, l'adéquation et l'efficacité des mesures prises, etc. et répondre aux questions des élus.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? La majorité. Le vœu n'est pas adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 28			
POUR	2	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202527 – Vœu relatif à la sécurité et la tranquillité dans le jardin Majorelle et à ses abords

M. le Maire : « Dernier vœu relatif à la sécurité et à la tranquillité dans le jardin Majorelle, par Aurore Mouysset-Nozerand. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Depuis plusieurs mois, les riverains du jardin Majorelle alertent sur une dégradation des conditions de sécurité à l'intérieur du jardin et aux abords. Les incivilités y sont devenues récurrentes : consommation d'alcool, non-respect du règlement, nuisances, et à cela s'ajoutent des problématiques plus graves de délinquance aux abords immédiats, en particulier rue de la Forge Royale où l'étroitesse de la voie et l'insuffisance de l'éclairage favorisent les vols et trafics. Ce secteur est pourtant très fréquenté par les familles et

se trouve à proximité immédiate d'une école. Les habitants, comme les habitués du jardin, demandent légitimement que des mesures fermes soient prises pour restaurer la sécurité et la sérénité du lieu.

C'est pourquoi notre groupe Changer Paris par propose trois actions simples et concrètes :

- l'affectation de deux agents d'accueil et de surveillance dans le jardin durant les heures d'ouverture,
- le renforcement de l'éclairage rue de la Forge Royale,
- et en lien avec la Préfecture de Police, l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues Saint-Bernard et de la Forge Royale.

Voilà, ces mesures viseraient à garantir un environnement plus sûr pour les habitants et permettront à ce jardin de redevenir un espace paisible pour tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Nour Durand-Raucher pour répondre. »

M. DURAND-RAUCHER : « Je vous remercie pour votre vœu car nous avons effectivement un problème de tranquillité publique et d'appropriation des espaces verts sur ce lieu, qui malheureusement ne date pas d'hier. Quand j'ai été élu, c'était l'une des premières situations à laquelle j'ai été confronté. De fait, il y a plusieurs personnes qui s'alcoolisent sur ce lieu, qui parfois fument ou lâchent les chiens en pleine liberté qui abîment les plantes. D'ailleurs, l'organisation d'un ramassage de déchets avait dû être annulé à cause de la présence de chiens et de personnes nombreuses qui ont nui à cette possibilité. Donc je vous rejoins sur plein d'aspects.

Mais quand la police municipale et la police nationale passent, ce qui arrive régulièrement, les personnes en question se tiennent évidemment tranquilles. En réponse à votre vœu, j'ai demandé si les statistiques avaient réellement évolué récemment et elles n'ont pas spécialement évolué. Les fréquentations par des personnes qui peuvent s'y alcooliser ne constitue pas à elle seule une infraction à partir du moment où elles ne s'alcoolisent pas dans le parc au moment du passage des agents. Des personnes alcoolisées peuvent rester dans le parc tant qu'elles ne consomment pas dans le parc. Donc nous privilégions une approche adaptée à la réalité du terrain, c'est-à-dire que nous faisons passer plus régulièrement les médiateurs et médiatrices afin qu'il y ait une discussion avec les personnes en question, qui sont en réalité la plupart du temps 4 ou 5 et non violentes.

Quant à l'installation de caméras de vidéosurveillance, je ne crois pas que ce soit une solution pour ce genre de problématique. Néanmoins, il se trouve qu'une des trois caméras, prévues depuis bien longtemps dans le cadre d'un accord entre la Ville de Paris et la Préfecture de Police, va être installée en ce moment même sur l'esplanade Renée Lebas. C'est quelque chose qui verra le jour avant même cette fin d'année, à mon avis. Les travaux vont permettre sans doute d'avoir un suivi. Mais je continue de penser que ce n'est pas le principal sujet et je compte sur la présence des médiateurs et les discussions pour améliorer la situation.

Concernant la rue de la Forge Royale et l'absence d'éclairage, nous étudions la question mais l'intensité de l'éclairage dans l'espace public est soumise à des normes qui doivent permettre la sécurité de tous les usagers et usagères et, en même temps, permettre de respecter le Plan Climat, c'est-à-dire de consommer peu. C'est à chaque fois l'essentiel de nos missions, nous essayons de réguler l'espace public mais avec une politique qui peut aller de la prévention à la sanction, et d'essayer de l'adapter aux problématiques. Et vous l'aurez entendu, la problématique existe mais nous considérons qu'aujourd'hui nous devons continuer de travailler pour améliorer la situation avec des passages multiples et nombreux des différents services.

Nous avons bien conscience du besoin mais pour les raisons que je viens de vous expliquer, je vais m'opposer à votre vœu. Pour la suite, il va y avoir sans doute un aménagement de cet espace qui était déjà prévu il y a un moment et qui n'a jamais pu être mené à bien, mais ça continue d'être étudié. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Effectivement, on espérait le faire dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier, mais comme la fin de la mandature est arrivée plus vite que la mise en œuvre du projet sur ce quartier, il n'a pas pu être mis en œuvre à ce jour. Aurore Mouysset-Nozerand. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Je vous remercie pour votre réponse. Le seul point qui m'inquiète, c'est le début de votre réponse où vous dites que vous connaissez ce problème depuis votre élection et donc que s'est-il passé en six ans ? »

M. DURAND-RAUCHER : « Pardon, on s'est très mal compris. Je suis désolé, je reprends. C'était pendant la première année précisément, puis plus rien pendant quatre ans. Excusez-moi si je n'ai pas été clair. »

M. le Maire : « Oui. D'ailleurs, il s'agit d'un point qui pose régulièrement des problèmes et à chaque fois la Mairie se mobilise en lien avec le commissariat pour essayer de résoudre, avec les clubs de prévention et les associations, et malheureusement personne n'a de baguette magique pour régler ces conflits de voisinage. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les signalements effectués par les riverains du jardin Majorelle,

Considérant les violations répétées au sein du jardin du règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris, notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool ou l'interdiction de fumer au sein du jardin,

Considérant par ailleurs les problématiques de délinquance aux abords immédiats du jardin, notamment de vol ou de trafic de stupéfiants, tout particulièrement rue de la Forge royale du fait de l'étroitesse de la rue et d'un éclairage insuffisant, propices aux actes d'opportunité,

Considérant la nécessité d'une action ferme et résolue de la Ville sur l'ensemble du secteur, par ailleurs à proximité immédiate d'une école.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU

- Que la Ville de Paris affecte deux agents d'accueil et de surveillance sur le jardin durant toute sa période d'ouverture, le temps d'y ramener durablement la tranquillité,
- Que la Ville de Paris renforce l'éclairage de la rue de la Forge royale,
- Que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de Police, procède à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues Saint-Bernard et de la Forge royale.

M. le Maire : « Qui est pour ce vœu ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? La majorité. Il est donc rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 28			
POUR	2	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil d'arrondissement, je vous en remercie. C'était le dernier avant la fin de l'année donc je vais vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous propose de noter plusieurs dates : le 6 janvier, auront lieu les vœux à la population que nous ferons comme il y a deux ans à l'Atelier des Lumières ; le 19 janvier, il y aura les vœux aux personnalités (associations et commerces) dans la salle Olympe de Gouges qui sera livrée normalement. Et le prochain Conseil d'arrondissement et dernier de la mandature aura lieu le 3 février prochain. Très bonne soirée à toutes et à tous et bonnes fêtes de fin d'année. »

À 21h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature	Signature
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	Mme Nadine BLANCHARD, Adjointe au Maire Secrétaire de séance